

COMITE REGIONAL METHANISATION GRAND EST

2^{ème} réunion
Châlons-en-Champagne, Hôtel de Région

18 janvier 2019
10h00 – 16h00

- 10h00 Accueil
- 10h30 Introduction par M. Philippe MANGIN et tour de table
- 10h50 Etat des lieux de la méthanisation dans le Grand Est
- 11h00 Stratégie et charte régionale pour la filière
- 11h15 **Echanges et débat**
- 11h30 Présentation de ClimAgri® Grand Est
- 11h45 Actualités du « groupe financement » du comité
- 12h15 **Echanges et débat**
- 12h30 **Déjeuner**
Cocktail déjeunatoire offert par la Région
- 14h00 Actualités de l'Etat : DREAL et DRAAF
- 14h20 Actualités du « groupe gisement » du comité
- 14h50 Actualités du « groupe acceptabilité » du comité
- 15h00 **Echanges et débat**
- 15h20 Groupe de travail « charte méthanisation »
- 15h50 Conclusion
- 16h00 Fin de la journée

Etat des lieux de la méthanisation dans le Grand Est

Comité Régional Méthanisation GE - 18/01/2019





Dans le Grand-Est

Au 30/09/2017

➔ 69 sites
= 19,4% → 1^{ère} région

➔ 26 MW
= 20% → 1^{ère} région

Au 30/09/2018

➔ 80 sites
= 18,8% → 1^{ère} région

➔ 34 MW
= 21,8% → 1^{ère} région

Sites injectant du biométhane



Dans le Grand-Est

Au 30/09/2017

→ 8 sites
= 21% → 1^{ère} région,
ex-aequo avec les HdF

→ 100 GWh/an
= 17,4% → 2^{ème} région

Au 30/09/2018

→ 13 sites
= 19,4% → 1^{ère} région

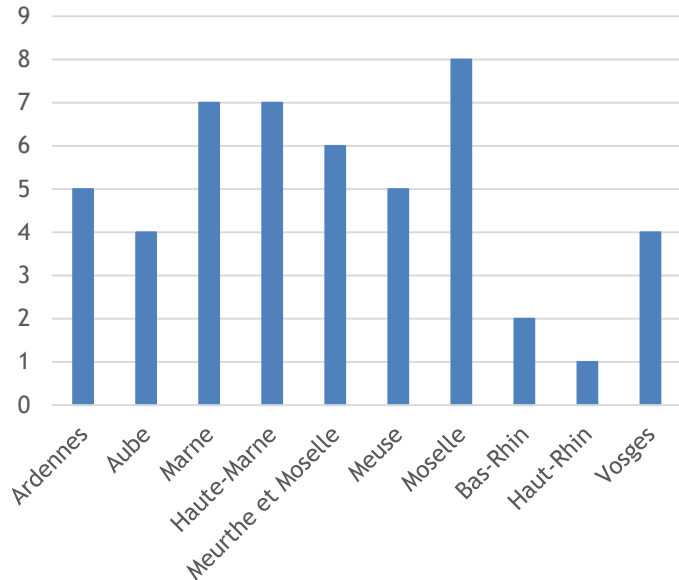
→ 165 GWh/an
= 15,7% → 2^{ème} région

Etudes de faisabilité accompagnées en 2018



- Subvention Climaxion gérée par la Région

- 49 études accompagnées pour 407 640 €



Nombre d'études de faisabilité subventionnées par Climaxion en 2018



- Lancé en juillet 2018
- 1 date de dépôt : 1^{er}/10/18
- Les critères d'éligibilité:
 - 30 % maximum de culture (dédiées + CIVE + herbe), en tonnage
 - PC ou ICPE déposé
 - performance énergétique :
 - en cogénération : 55 % minimum
 - en injection : 75 % minimum
 - en chaleur : 75 % minimum
- Mobilisation du FEDER ... puis de la Région

66 projets déposés





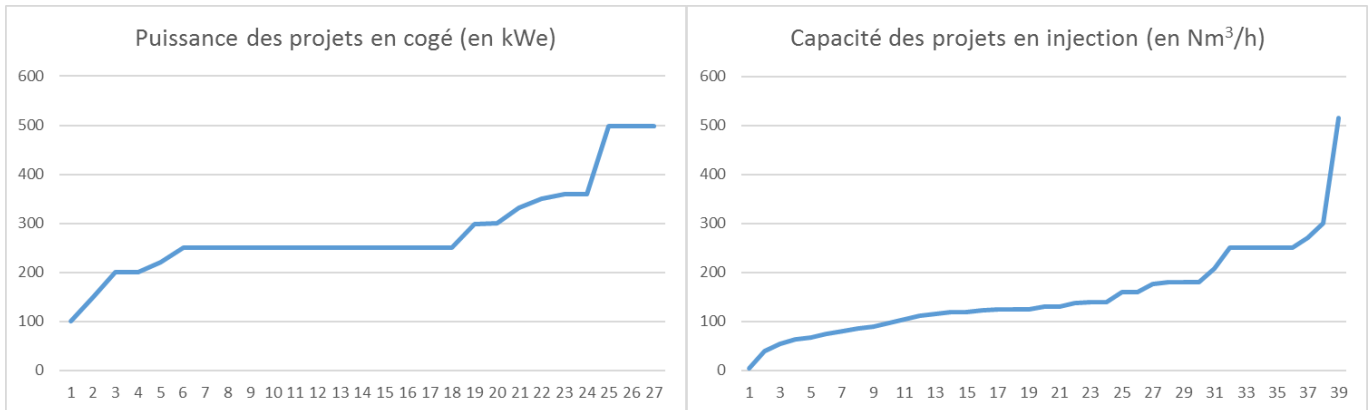
Typologie des projets

- Tous les projets sont agricoles (collectifs ou individuels) sauf 1 qui est sur une station d'épuration.
- **La valorisation énergétique :**
 - 38 projets en injection dont 15 dans le réseau de transport
 - 27 projets en cogénération
 - 1 projet avec valorisation du biogaz en chaudière

Typologie des projets

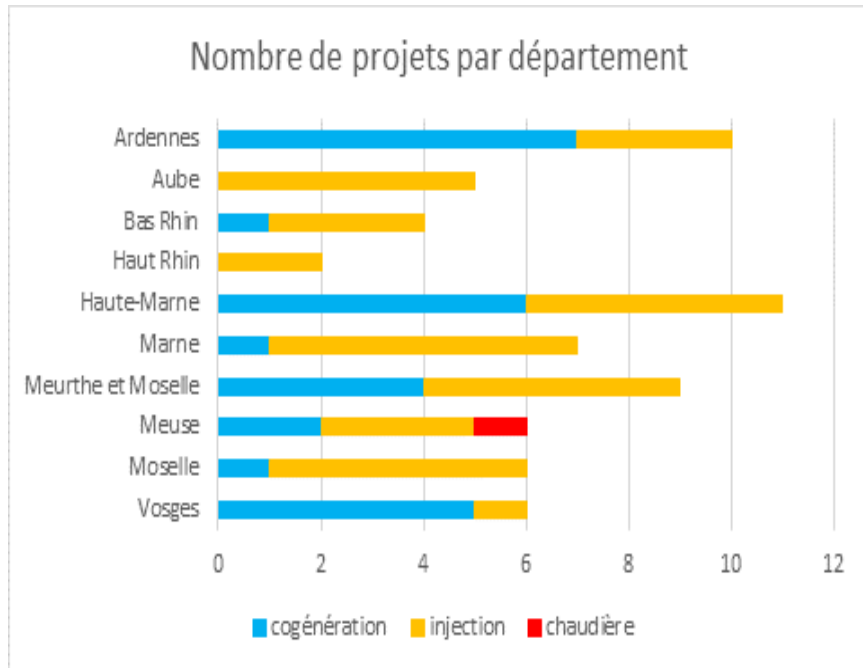
La taille des projets :

➔ de 5 à 515 Nm³/h, soit un équivalent de 17 à 1 723 kWe



Répartition géographique

- 6 en Alsace
- 27 en Lorraine
- 33 en Ch-Ard.

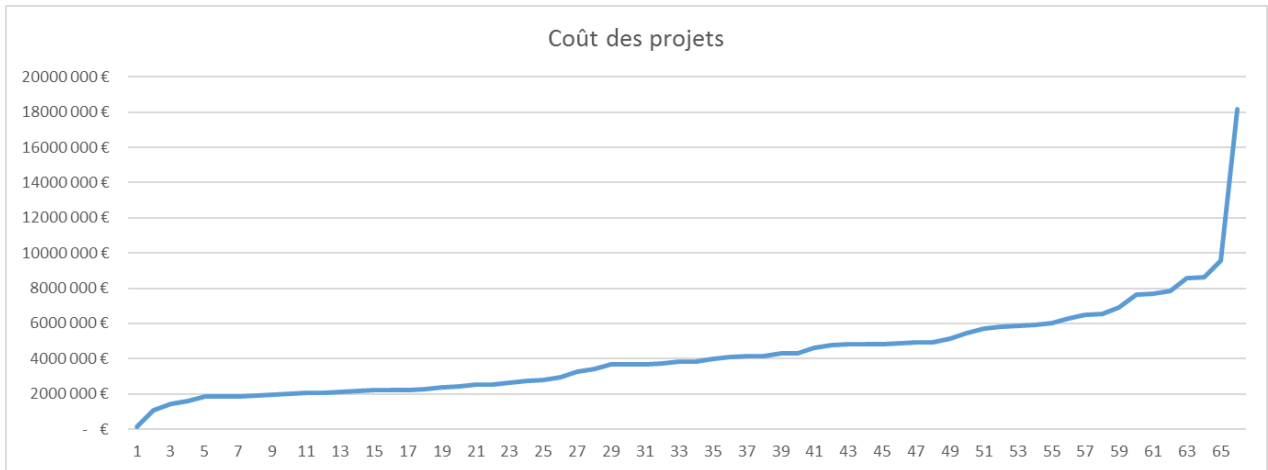




Quelques chiffres financiers

Les budgets :

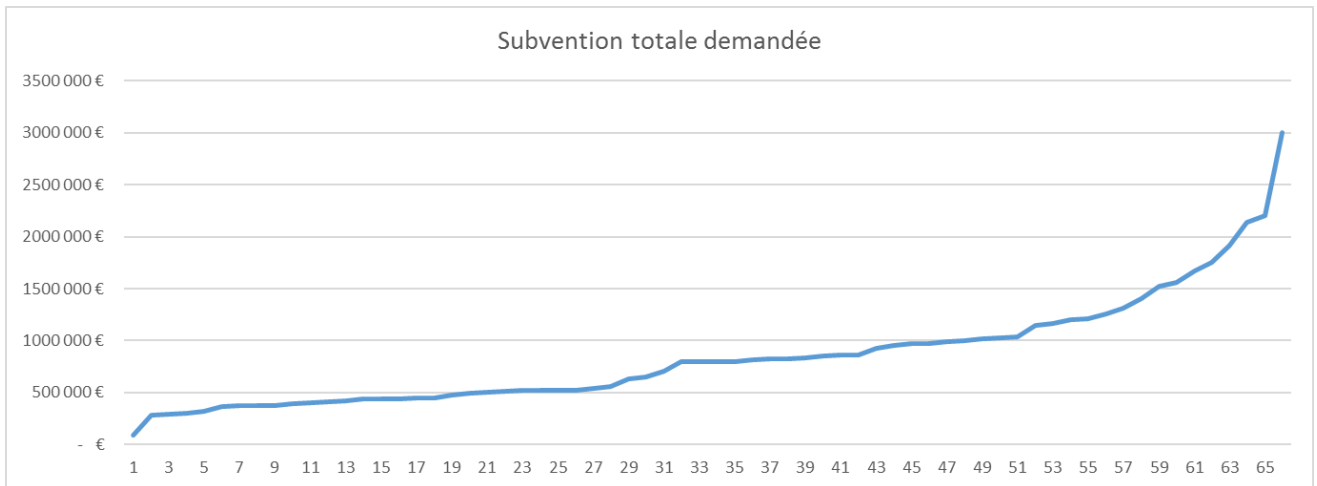
➔ un investissement total de plus de 280 000 000 € (de 150 000 € à 18 000 000 €)





Quelques chiffres financiers

→ une subvention totale demandée de 56 000 000 € (de 90 000 € à 3 000 000 €)



Projets inscrits en file d'attente pour injecter du biométhane



Dans le Grand-Est

Au 30/09/2017

→ 51 sites
= 16% → 1^{ère} région

→ 1 081 GWh/an
= 15% → 2^{ème} région

Au 30/09/2018

→ 100 sites
= 18% → 1^{ère} région

→ 2 349 GWh/an
= 20% → 1^{ère} région

Merci de votre attention





COMITE REGIONAL METHANISATION GRAND EST

Deuxième rencontre

18 janvier 2019

Châlons-en-Champagne

Stratégie régionale pour le développement de la méthanisation en Grand Est

Carole COMBE
Région Grand Est

Enjeux

Territoire

Innovation

Agriculture

Compétitivité

Formation

Acceptabilité

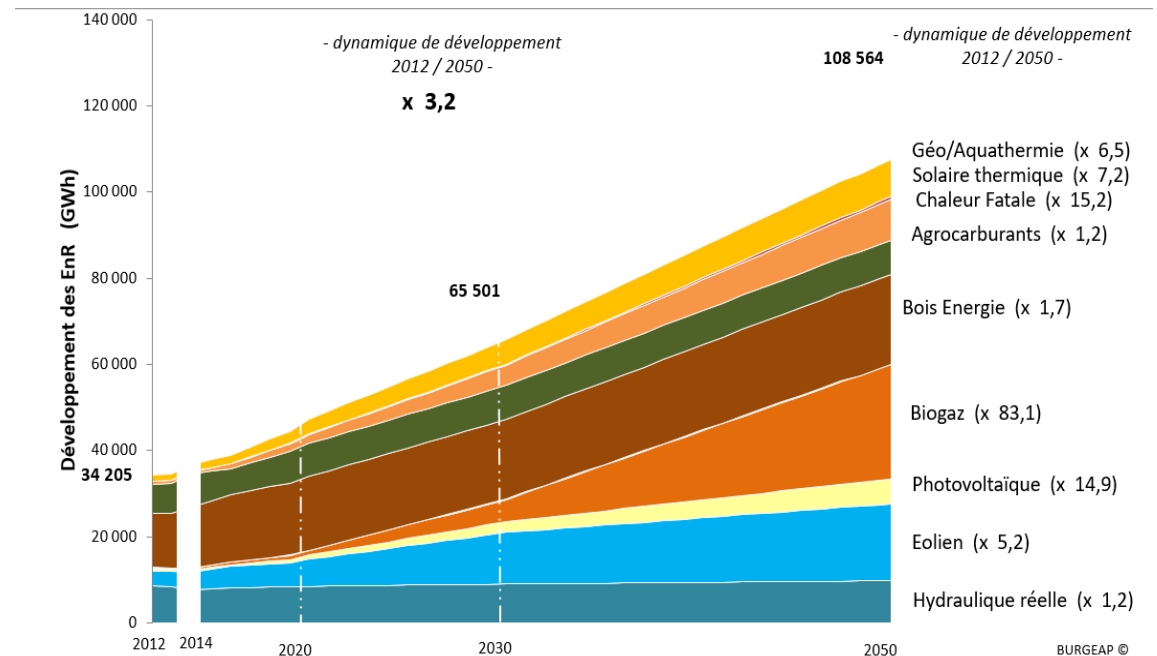
Environnement



Une filière ambitieuse

Scénario 2050: Grand Est, région à énergie positive et bas carbone

Biogaz 1ère filière (méthanisation et pyrogazéification)



Mobilisation régionale

Aides Conseil Régional

- Etudes de faisabilité



- Concertation favorisant l'acceptabilité



Mobilisation régionale

Allons plus loin

- Financement **méthanisation** (subvention / avance remboursable / garantie)
- Financement **énergies renouvelables** (fonds d'investissement EnR)
- Mobilisation des **autres politiques de la Région** (formation, innovation)
- *Renforcement de la coopération régionale entre les acteurs*



Une stratégie régionale pour:



- ✓ Impliquer les acteurs
- ✓ Développer une dynamique de filière
- ✓ Concilier les enjeux environnementaux, de compétitivité et d'équilibre territorial
- ✓ Favoriser l'émergence de nouveaux projets

1^{er} étape : Charte pour le développement de la méthanisation en Grand Est

- Objectif : Identifier les acteurs volontaires pour engager une démarche et travailler ensemble.
- Contenu : Définition des grands principes pour un développement vertueux, raisonné et harmonieux de la méthanisation sur le territoire.

Projet de charte

Document de travail

Charte pour le développement de la méthanisation en Grand Est

La méthanisation se trouve au cœur d'enjeux majeurs autour des questions agro-alimentaires, environnementales, énergétiques et d'innovation. La structuration de cette filière en pleine expansion nécessite l'implication de toutes les parties prenantes afin d'accompagner une dynamique importante et de faire de la méthanisation un véritable atout de développement durable du territoire Grand Est.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre, le traitement des déchets organiques, l'augmentation de la production locale d'énergie de source renouvelable et la diversification des activités économiques sont autant d'avantages du déploiement de la méthanisation. Egalement soutenue au niveau national, la volonté d'accompagner le développement pérenne de cette filière contribue par ailleurs à l'atteinte des objectifs ambitieux du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en termes de transition écologique et énergétique.

Les acteurs de la filière méthanisation ont souhaité confirmer leur engagement mutuel pour un développement vertueux, raisonné et harmonieux de la méthanisation sur le territoire de la région Grand Est autour de grands principes établis dans une charte dont les objectifs principaux sont de/d' :

- *Euvrer à l'établissement d'une filière pérenne tenant compte des problématiques environnementales, économiques et agricoles.*
- *Contribuer à la création d'outils techniques, financiers et d'accompagnement afin de favoriser l'émergence de nouveaux projets.*
- *Structurer la filière et accompagner son développement en se basant sur les compétences respectives de chaque acteur dans une logique de coopération.*
- *Eviter les conflits d'usages des ressources et la concurrence entre les sources d'approvisionnement.*

De cette démarche volontaire sont ressortis des liens renforcés ainsi qu'une volonté de s'engager sur les thèmes suivants :

Thématiques

- Approche territoriale
- Agriculture et environnement
- Compétitivité et innovation
- Formation
- Acceptabilité

Stratégie régionale

Contenu

- Diagnostic
- Enjeux et identification des risques
- Orientations stratégiques
- *Calendrier*



Merci de votre attention

Carole COMBE
Région Grand Est
Carole.COMBE@grandest.fr



Vers une stratégie régionale en matière d'énergie, gaz à effet de serre et qualité de l'air en agriculture, viticulture et forêt



Avec le soutien technique de :





Bertrand DUFRESNOY

Chargé de mission énergie

Chambres d'agriculture du Grand Est

PRESENTATION

- 1. Le changement climatique un double défi pour l'agriculture, la viticulture et la forêt. Atténuation et Adaptation.**
- 2. Climagri : un outil, une démarche**
- 3. Résultats du diagnostic**
- 4. Horizon 2035**
 - Trajectoires tendancielle et améliorée
 - Plan d'actions
- 5. Horizon 2050 - Des futurs possibles**

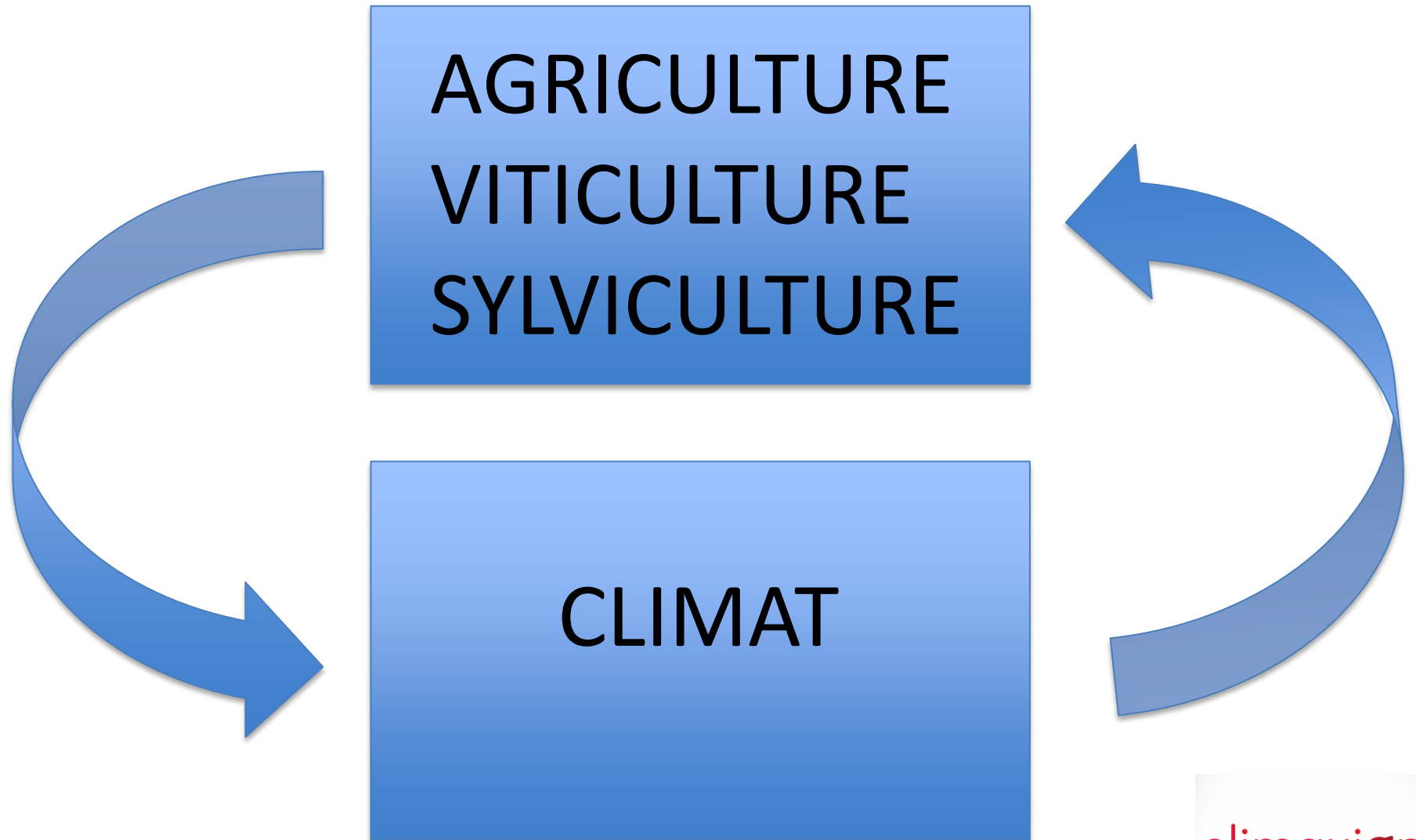
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Le climat de la terre se réchauffe.
- Des concentrations en CO₂ inédites depuis au moins 400 000 ans.
- Les Gaz à Effet de Serre (GES) anthropiques sont les principaux facteurs du réchauffement.
- Le changement en cours est visible : + 0,3 à + 0,4 °C d'augmentation de la température annuelle moyenne par décennie.
- Des effets visibles : plafonnement des rendements en blé depuis les années 1990 qui croissaient auparavant d'environ 1,3 à 1,7 qtx/an.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

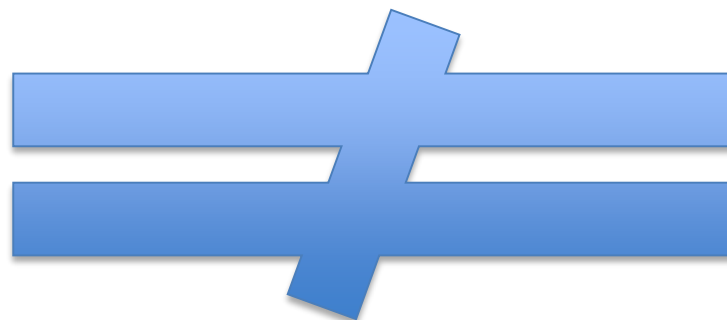


LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

ATTENUATION

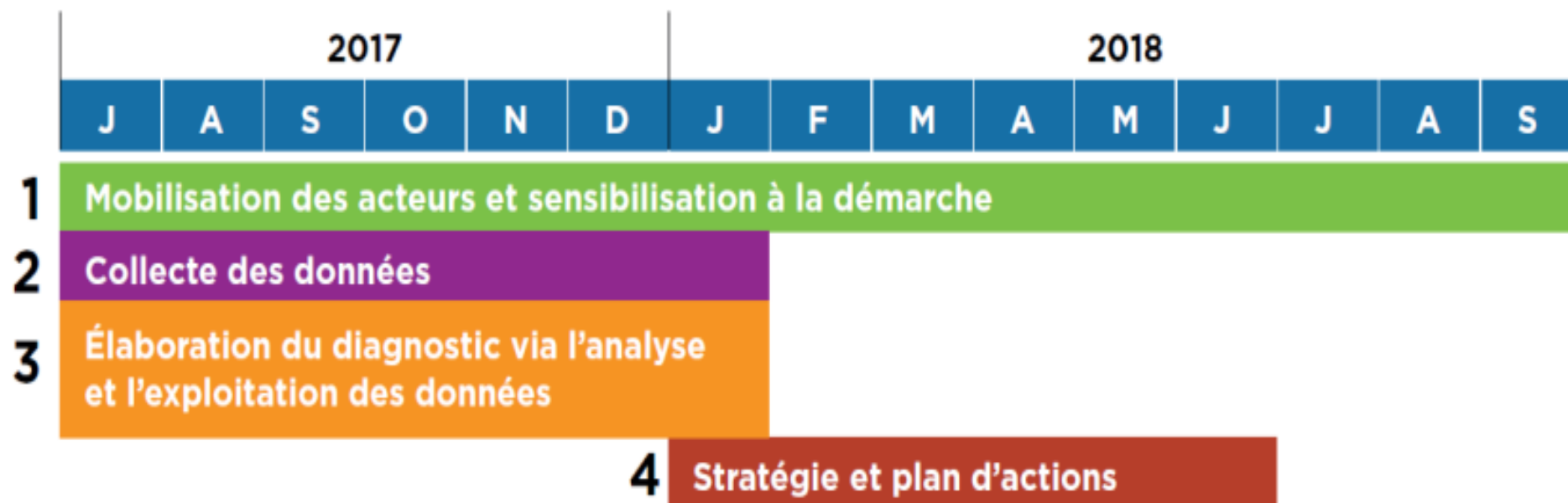


ADAPTATION

CLIMAGRI : UN OUTIL, UNE DÉMARCHE

- Propriété de l'ADEME.
- Un outil de réalisation de bilan Energie/GES/AIR.
- Une démarche de mobilisation d'un territoire pour :
 - un diagnostic partagé de l'existant
 - la co-construction de scénarios pour l'agriculture, la viticulture et la forêt aux horizons 2035 et 2050.
 - l'élaboration d'un plan d'actions à moyen terme de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre
- Mis en œuvre en France depuis 2011 par des experts formés par l'ADEME organisés en réseau.
- Echelle : Communauté de communes à grande région.

DÉMARCHE CLIMAGRI



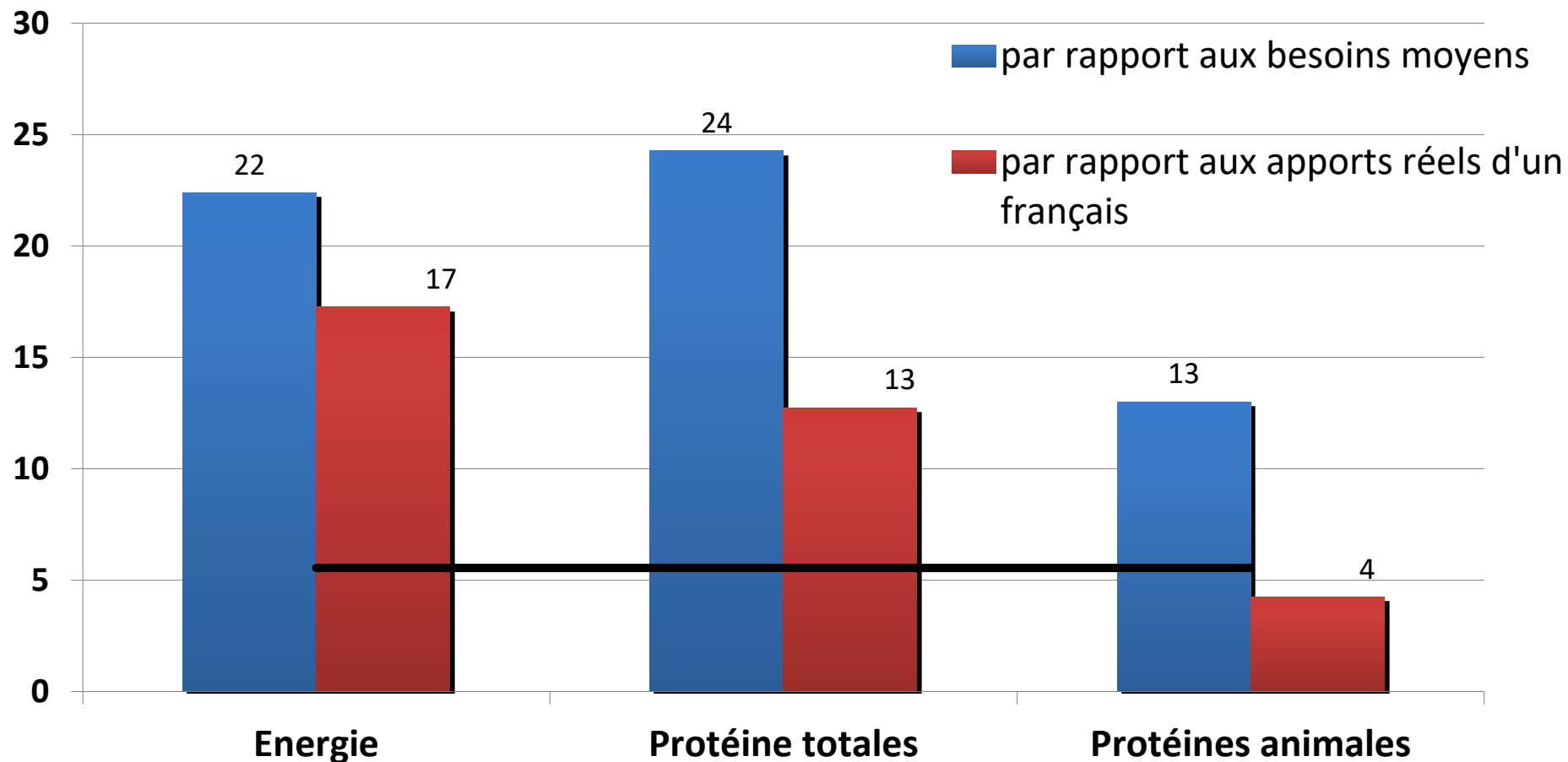
Les acteurs du territoire mobilisés :

- Maîtrise d'ouvrage de la **Région Grand Est**
- 1 comité de pilotage pour la gouvernance : supervision et orientation de la démarche
- Des comités techniques : fourniture / correction des données du diagnostic, élaboration des scénarios, travail sur le plan d'actions.
- Un groupement AMO: CRA Grand Est, Solagro, CA Haute-Marne.

RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC CLIMAGRI

- Un potentiel nourricier très supérieur à la population régionale

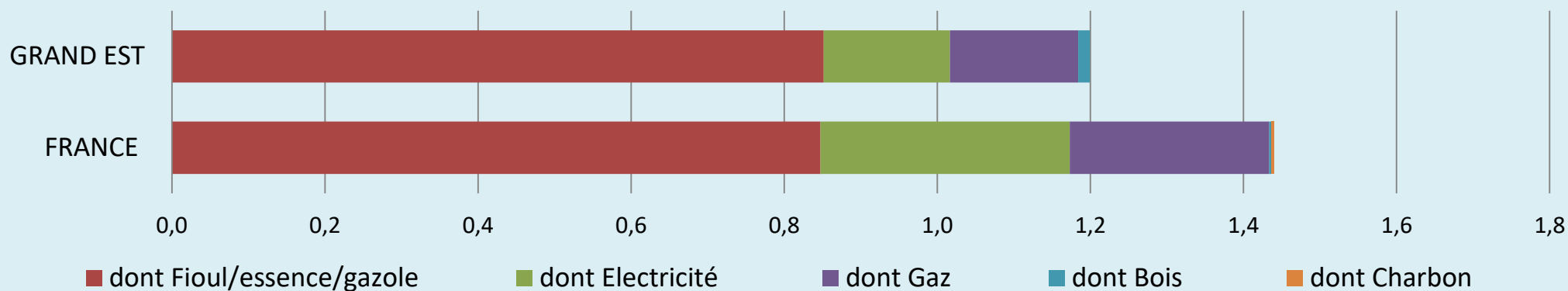
Nombre de personnes (millions) nourries par an



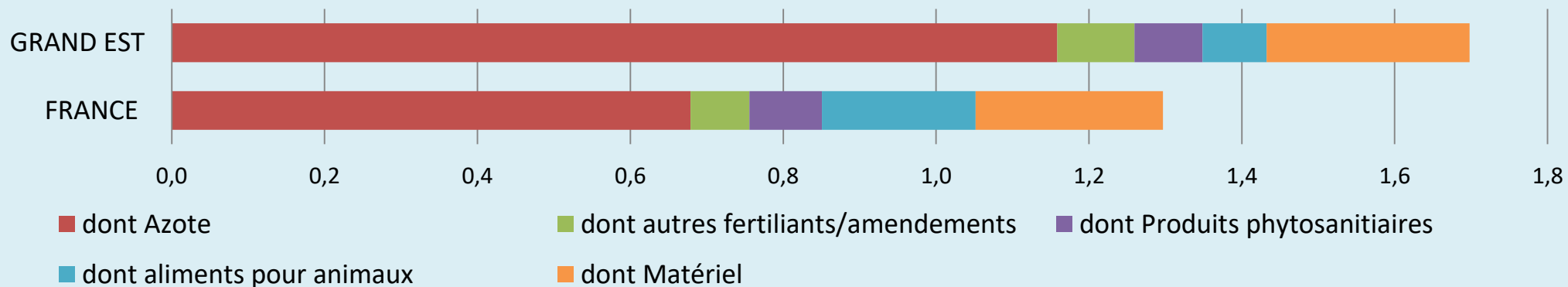
RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC CLIMAGRI

- Consommation 14 400 GWh d'énergie primaire dont 59 % d'énergie indirecte.

Energie directe en MWh/ha

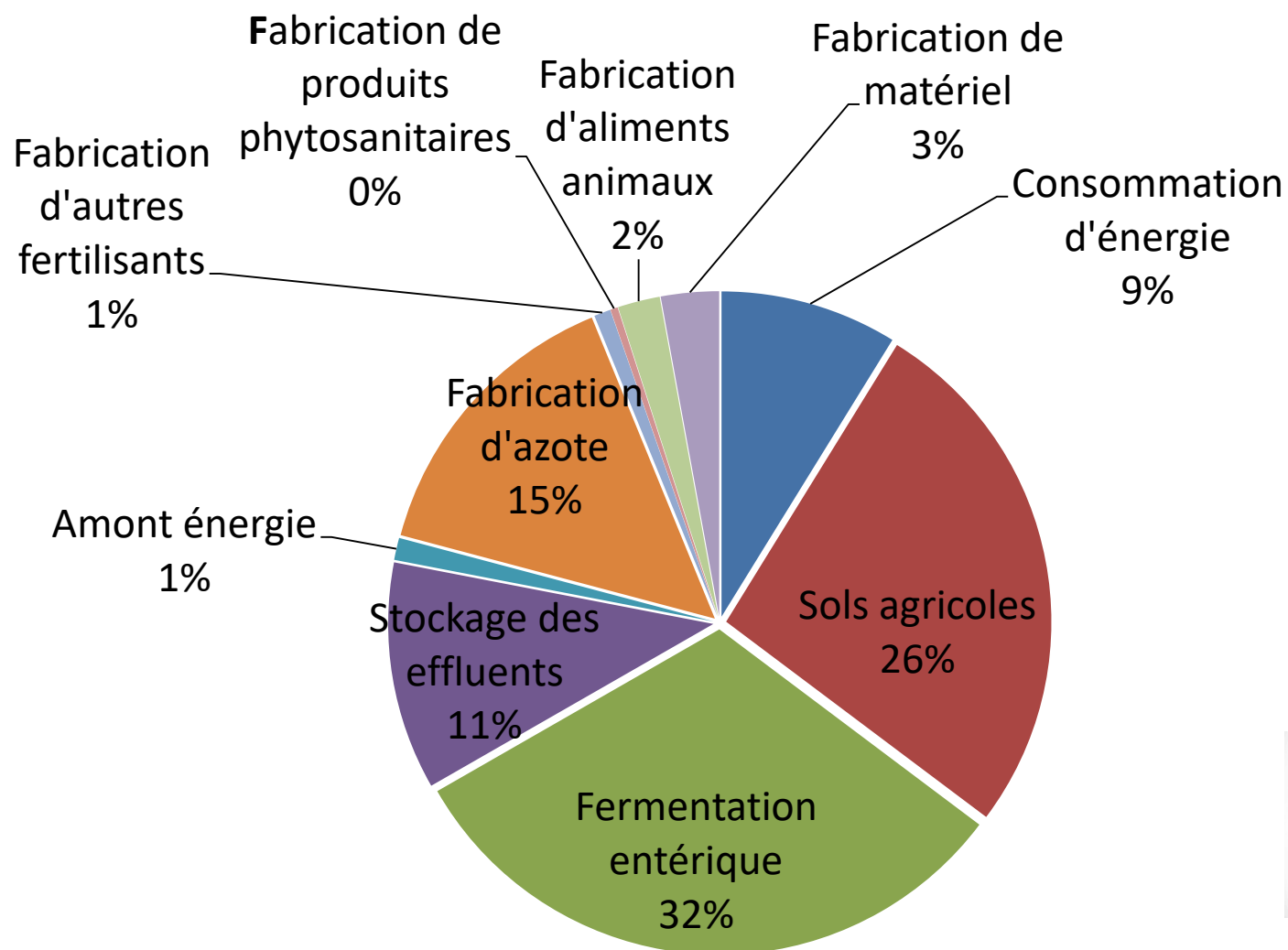


Energie indirecte en MWh/ha

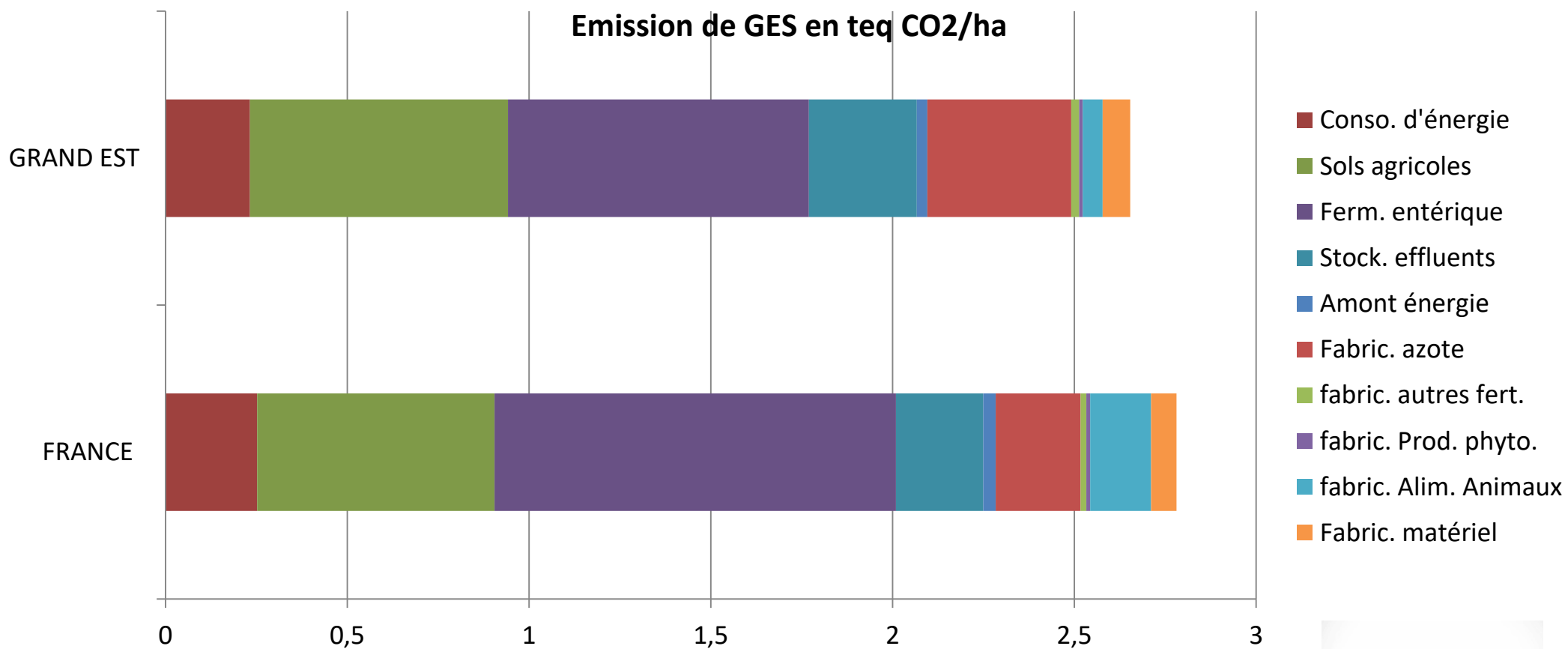


RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC CLIMAGRI

- Emission de 13 Mt eq CO₂. 78 % Directes. 73 % sur 3 postes.

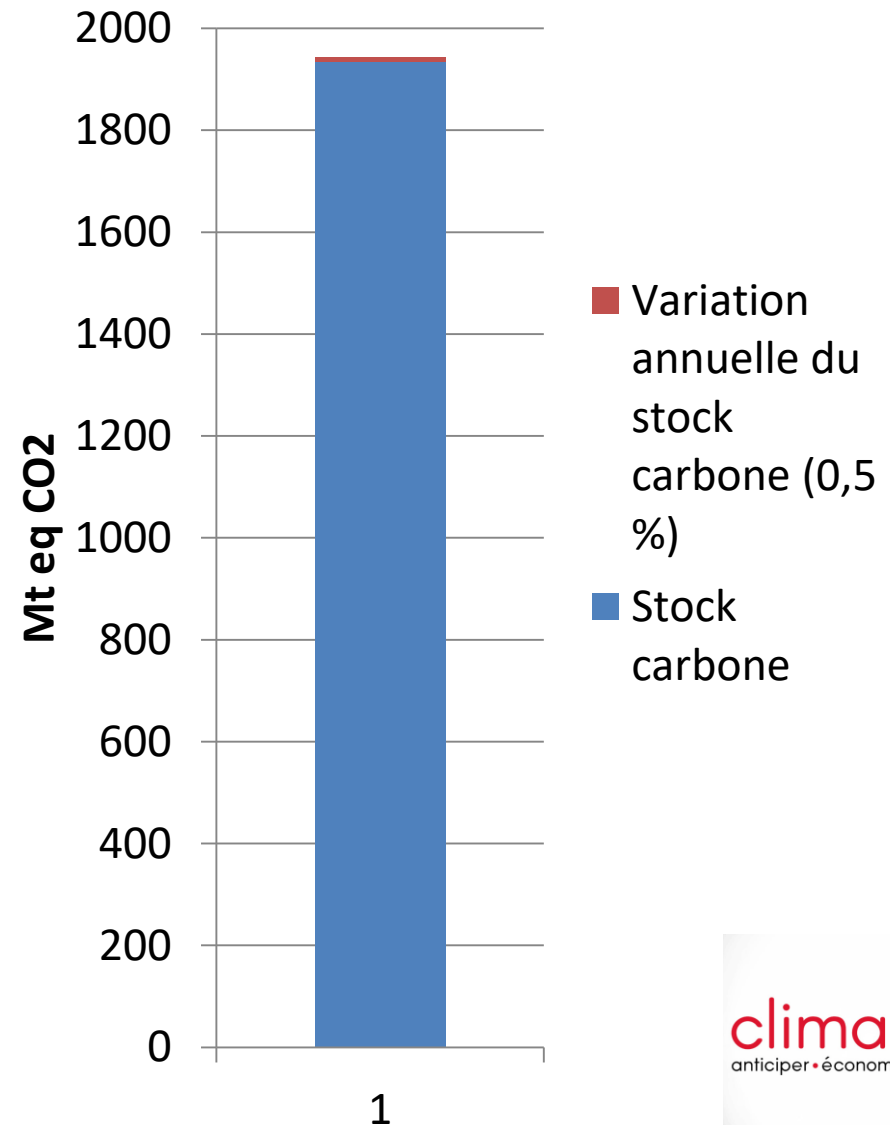
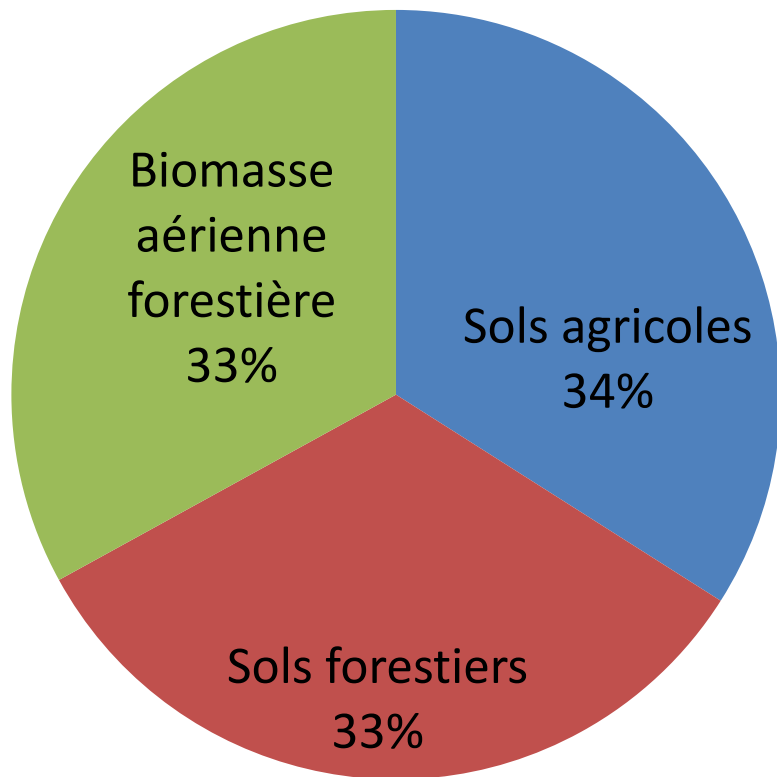


RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC CLIMAGRI



RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC CLIMAGRI

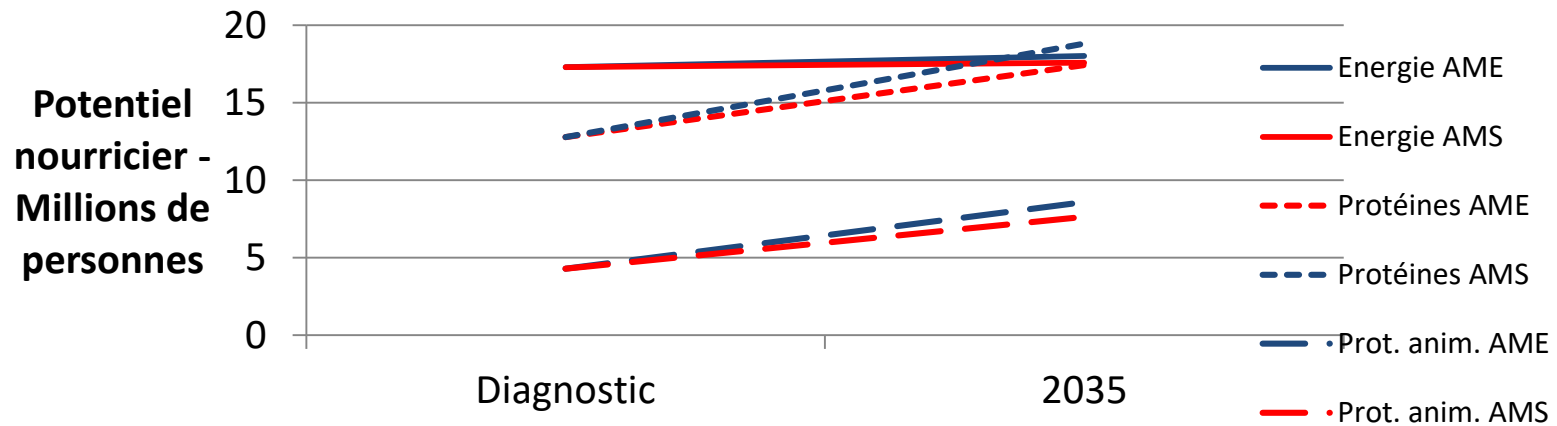
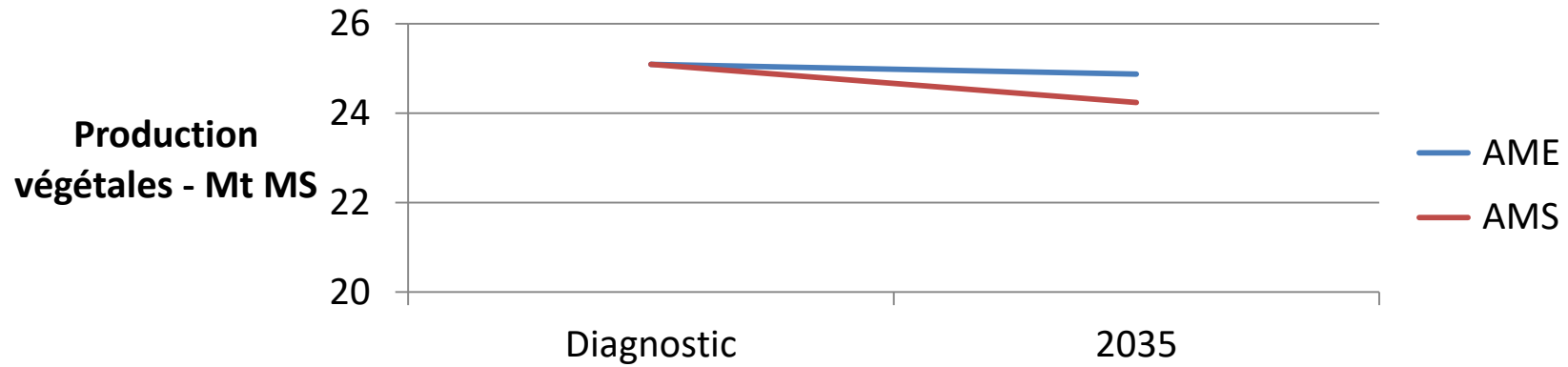
Stock de carbone



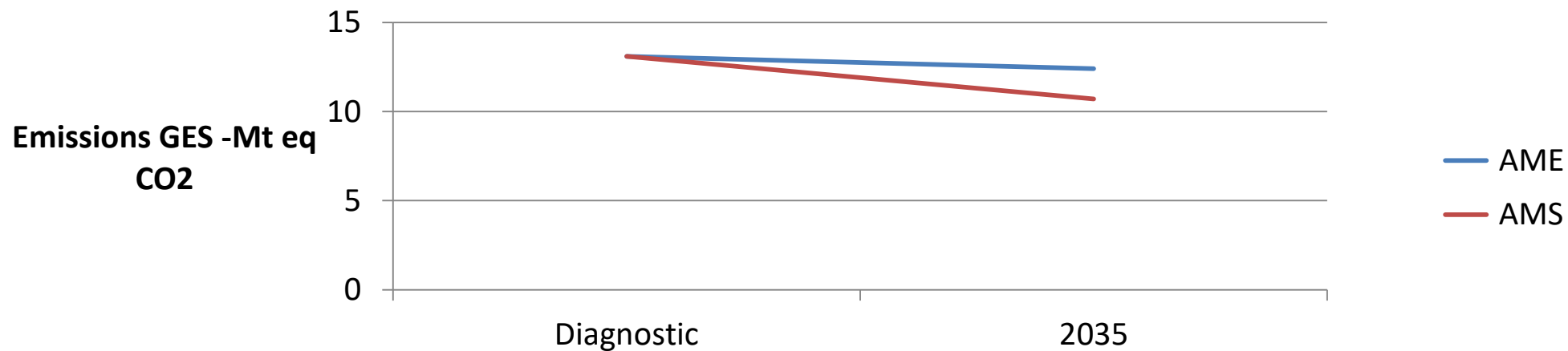
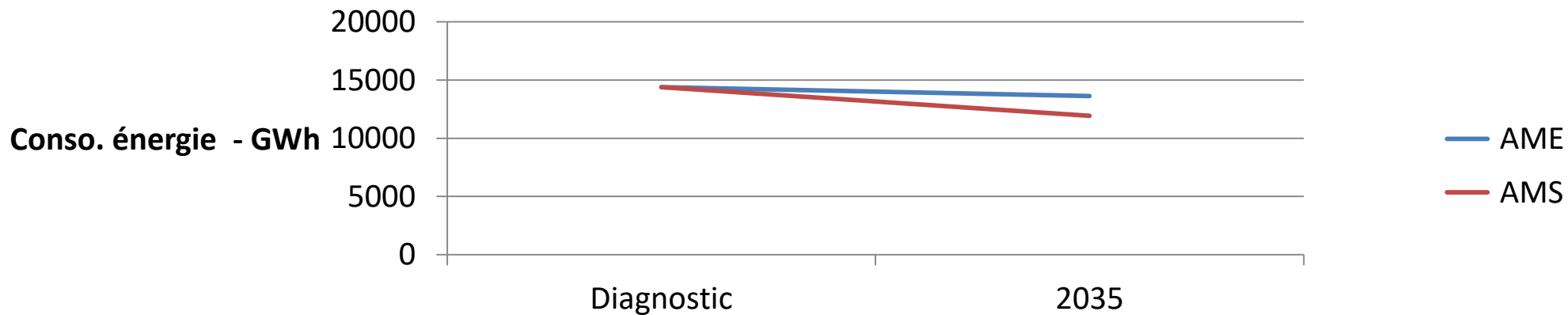
HORIZONS 2035 – TENDANCE ET OBJECTIF DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

- Base de travail avec les acteurs locaux :
 - 1 scénario tendanciel : quelle agriculture avec les mesures actuelles?
 - 1 scénario d'atténuation : -15 % GES directes (SNBC)

HORIZONS 2035 – TRAJECTOIRES



HORIZONS 2035 – TRAJECTOIRES



HORIZONS 2035 – PLAN D' ACTIONS

- Le plan d'actions doit permettre de combler la différence entre le scénario tendanciel (AME) et le scénario AMS qui permet une réduction de 15 % des émissions de GES directes.
- 6 axes

HORIZONS 2035 – PLAN D' ACTIONS

- **Axe 1** – Systèmes de production : agriculture biologique, production intégrée et agriculture de conservation
- **Axe 2** – Maintien SAU régionale et valorisation des prairies
- **Axe 3** – Animaux. Limiter l'intensification. Amélioration des rations des ruminants.
- **Axe 4** – Méthanisation . Amplification. (30 % effluents, 25 % Cult. Int.)
- **Axe 5** – Efficacité énergétique. (- 5% carburants).
- **Axe 6** – Efficacité Azote (-5 %)

HORIZONS 2035 – PLAN D' ACTIONS

- Illustration enjeu efficacité azote. Pertes.

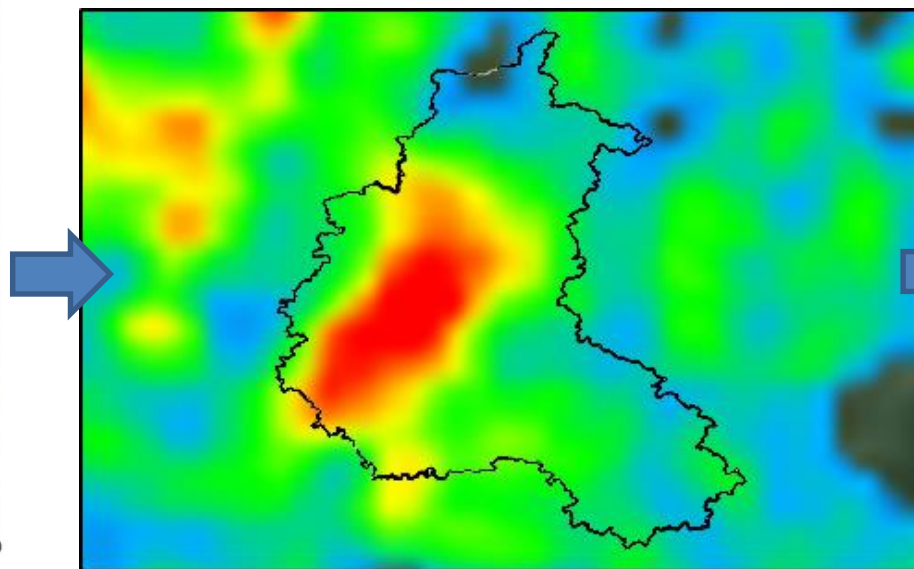
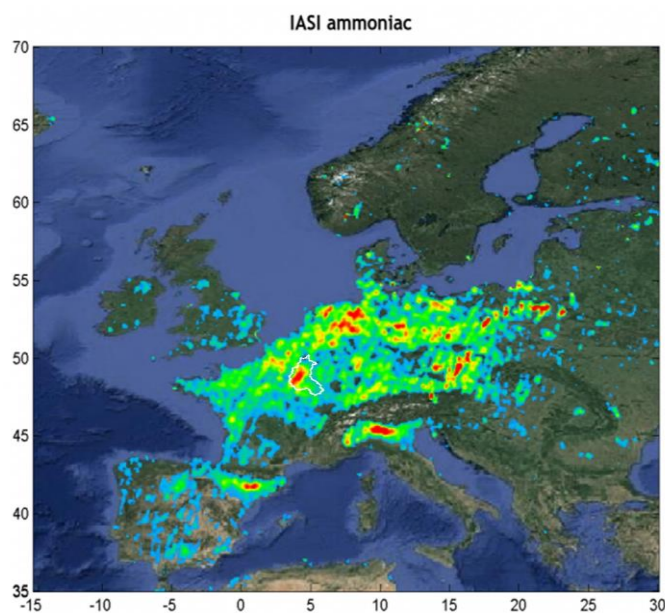
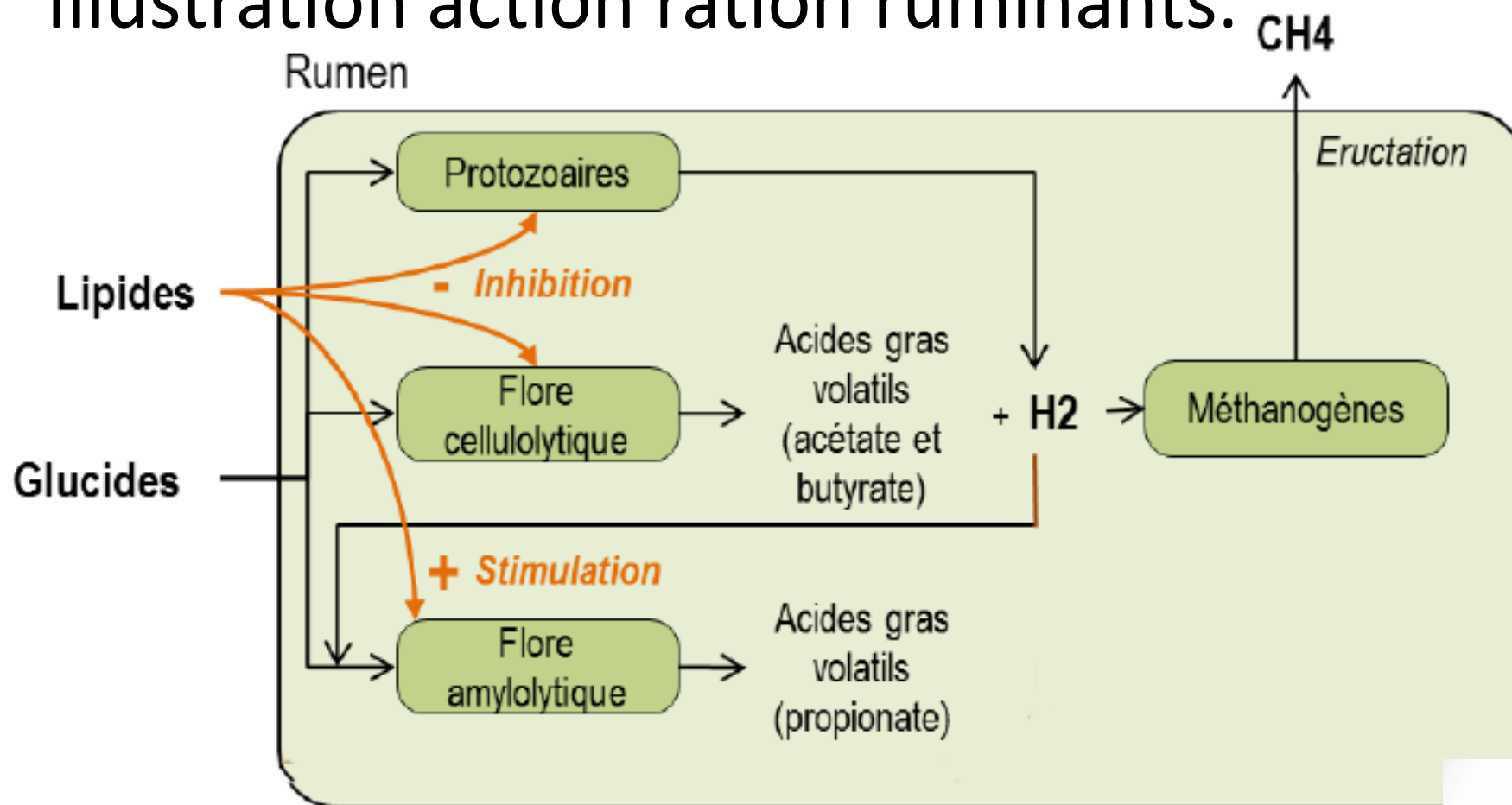


Illustration fournie par Atmo Grand Est . Travaux IPSL et ULB. Mission satellite IASI.

HORIZONS 2035 – PLAN D' ACTIONS

- Illustration action ration ruminants.



Pellerin S., Bamière L., Angers D., Béline F., Benoît M., Butault J.P., Chenu C., Colnenne-David C., De Cara S., Delame N., Doreau M., Dupraz P., Faverdin P., Garcia-Launay F., Hassouna M., Hénault C., Jeuffroy M.H., Klumpp K., Metay A., Moran D., Recous S., Samson E., Savini I., Pardon L., 2013. *Quelle contribution de l'agriculture française à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ? Potentiel d'atténuation et coût de dix actions techniques.* Rapport d'étude, INRA (France), 454 p.

HORIZONS 2050 – DES FUTURS POSSIBLES

3 contextes distincts (inspirés de l'étude AFClim)
pour imaginer l'agriculture de 2050 pour la région
Grand-Est :

- un scénario « libéralisation-métropolisation »
- un « scénario de « transition environnementale »
GES : -50 %.
- un scénario « régionalisation »

HORIZONS 2050 – DES FUTURS POSSIBLES

	Libéralisation	Régionalisation	Transition env.
Part AB en GC	15%	25%	50%
Surface PN			
Surface Vigne			
Vaches laitières			
Vaches allaitantes			
Efficacité Énergie			
Méthanisation			
Surface forestière			
Part résineux			
Volumes bois /ha			
Prélèvement			

Provisoires : les scénarios forestiers nécessitent encore des ajustements.

HORIZONS 2050 – RÉSULTATS

	Diag initial	2050 Libéralisation	2050 Régionalisation	2050 Facteur 2
Consommation d'énergie GWh	14 384	-21%	-25%	-41%
Bilan brut des émissions Mteq CO2	13,09	-36%	-34%	-52%
Stock de carbone (état) : sol + biomasse aérienne forestière : Mteq CO2	1 934	22%	13%	12%
Volatilisation NH3 (ktNH3)	75	-35%	-42%	-77%

Provisoires : les scénarios forestiers nécessitent encore des ajustements.

CONCLUSION

- **L'agriculture, la viticulture et la forêt Grand Est consomment 14 400 Giga watt heure d'énergie primaire et émettent 13 millions de tonnes d'éq.CO₂ pour produire de quoi nourrir 17 à 12 millions de personnes (respectivement en énergie et protéines) ainsi que 6 Mt MS de bois.**
- **L'atteinte d'un niveau de réduction de 15 % (2035) des émissions de GES est possible en combinant l'optimisation technique à l'amplification de transformations plus profondes des systèmes agricoles.**
- **L'exercice de prospective à l'horizon 2050 permet deux constats principaux :**
 - une réduction de 50 % des émissions de GES ne saurait être atteinte qu'avec des transformations profondes d'une majorité de la production.
 - des niveaux d'émissions semblables peuvent correspondre à des contextes très différents.

MERCI



Avec le soutien de :



Comité régional méthanisation

18 janvier 2019

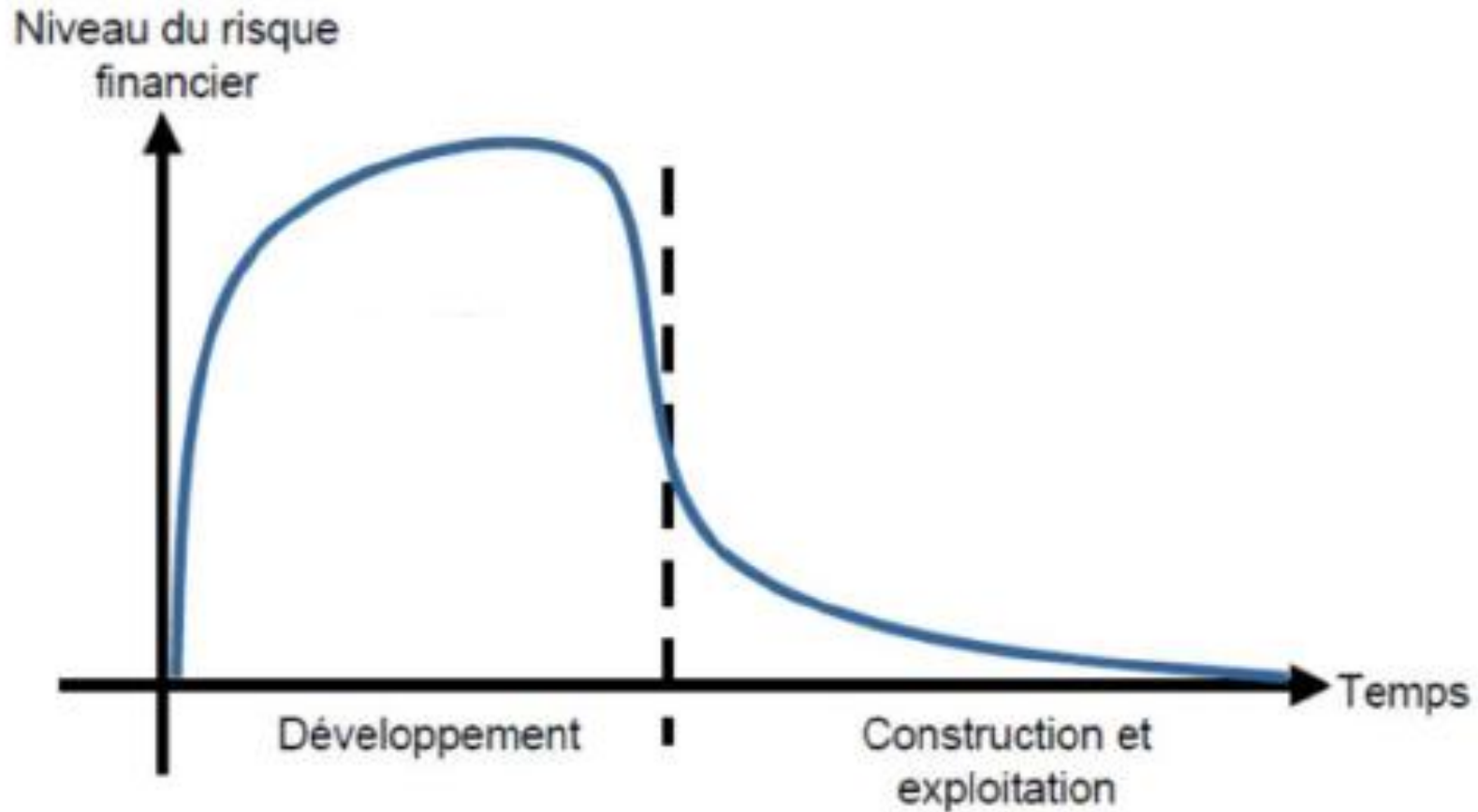
Synthèse du GT Financement méthanisation



- > Méthode
- > Le financement des ENR « classiques »
- > Une ENR par comme les autres : la méthanisation
- > De la difficulté d'établir une typologie de projets de méthanisation
- > Les outils de financement
- > Conclusions

- > Entretiens bilatéraux (banques, élus, distributeurs de gaz)
- > Réunion du GT le 10/04/2018 à Chalons
- > Réunions du GT élus régionaux – intervention de l’AAMF et Chambre d’Agriculture

> Un projet « classique » de production d'ENR les risques se concentrent dans la partie développement



> Le risque développement

1) Maîtrise du foncier

2) Faisabilité technique, administrative et environnementale

3) Acceptabilité

> Le risque d'exploitation

1) Tarif de rachat

2) Technologie maîtrisée = coût de maintenance

3) La ressource

> Le risque développement

1) Maîtrise du foncier – OK

2) Faisabilité technique, administrative et environnementale – **mitigé...**

3) Acceptabilité – **attention danger !**

« les retours sur les
technologies sont encore
trop peu nombreux pour
modéliser notre risque »
Les banques

> Le risque d'exploitation

1) Tarif de rachat de l'énergie

2) Maîtrise de la technologie = coût de maintenance + qualité

3) La ressource

« La maîtrise du process passe par
l'acquisition / réactivation de
compétences en mécanique,
thermo-dynamique et biologie »

AAMF

« Pour financer nous demandons
un plan d'approvisionnement
sécurisé sur les quantités et
qualité des intrants »

Les banques

> Par technologie :

- Cogénération

Risque sur le tarif de rachat de l'électricité (évolution défavorable de la réglementation)

Risque sur la réalité de la valeur ajoutée dégagée par la valorisation de chaleur

« La cogénération est rentable quand elle s'inscrit dans le projet agronomique de l'exploitation »

AAMF

« Dans certains projets, le processus de valorisation de chaleur est artificiel et n'a pour objectif que de répondre aux critères de l'AAP Ademe »

Les banques

> Par technologie :

- Injection

Le raccordement au réseau contraint la localisation

Risque capitalistique (sur dernier AAP Ademe - ticket d'entrée à 3,6 M€)

> Par type de porteur de projet :

- Eleveurs / petites exploitations / polyculture-élevage
- Grandes cultures / grandes exploitations
- Méthanisation territoriale multi-entrants (industriel ou collectivité)

> Approche de la faisabilité économique par porteurs de projet

- Eleveurs / petites exploitations / polyculture-élevage

Avantages	Inconvénients
Maîtrise des intrants (quantité, qualité)	Capacité d'apport personnel faible
Valorisation économique du digestat	Manque d'ingénierie de projet
Intégration territoriale plus facile (acceptabilité, financement participatif)	

> Approche de la faisabilité économique par porteurs de projet

- Grandes cultures / grandes exploitations

Avantages	Inconvénient
Culture d'entreprise	Risque de tensions sur la ressources à moyen terme
Capacité à œuvrer en groupement	
Surface disponible pour valorisation du digestat	

> Approche de la faisabilité économique par porteurs de projet

- Méthanisation territoriale multi-entrants (industriel ou collectivité)

Avantages	Inconvénients
Vision traitement de déchets, logique d'évitements de coûts	Risque technologique
Culture de projet industriel	Acceptabilité (NIMBY)
Capacité d'investissement	TRI référence dans l'industrie 13-15 %

> Les outils publics de financement

Outils	Diagnostic partagé
Subvention / Avance remboursable	Intérêt renforcé pour les petits projets de diversification agricole qui auront du mal à sortir sans subvention.
Fonds régional d'investissement ENR	L'effet levier sur le prêt bancaire est important dans le mesure où la participation augmente les fonds propres de l'entreprise.
Fonds de garantie bancaire / prêt sans garantie	Permet un partage du risque bancaire et donc un élargissement des projets finançables

> Les outils publics de financement

Outils	Etat des lieux à janvier 2019
Subvention / Avance remboursable	<ul style="list-style-type: none"> > AAP Ademe en septembre 2018 > Optimisation de l'usage des fonds européens > Intervention complémentaire de la Région Grand Est
Fonds régional d'investissement ENR	La Région Grand Est a voté en décembre 2018 pour 2 M€ permettant un lancement prochain d'un outil régional.
Fonds de garantie bancaire / prêt sans garantie	L'Etat met en œuvre un « prêt méthanisation agricole » en s'appuyant sur BPI.

Merci de votre attention



www.climaxion.fr

ACTUALITÉS DE L'ÉTAT

Comité technique méthanisation Grand Est

18 janvier 2019



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Grand Est

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Suivi des mesures du groupe de travail national sur la méthanisation



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Grand Est

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

GT national Méthanisation

- **3 réunions du groupe de travail (1^{er} et 26 février, 26 mars)**
- **6 commissions**
 - Le soutien public à la méthanisation
 - L'utilisation du biogaz dans les transports
 - Raccordement aux réseaux des installations de méthanisation
 - La simplification de la réglementation applicable à la méthanisation
 - Le financement des installations de méthanisation
 - L'acceptabilité locale
- **Participants** : fédérations professionnelles, gestionnaires de réseau et fournisseurs, établissements bancaires et financiers, administrations, collectivités et établissements publics, parlementaires, associations de défense de l'environnement.
- **Conclusions rendues le 26 mars 2018**
- **15 mesures selon les axes prioritaires :**
 - Donner aux agriculteurs les moyens de compléter leurs revenus
 - Professionnaliser la filière méthanisation
 - Accélérer les projets de méthanisation pour faire baisser les coûts de production et développer une filière française
- **Un bilan du GT avec la Secrétaire d'État Mme WARGON le 14/01/19**

1. Accélérer les projets de méthanisation pour faire baisser les coûts de production et développer une filière française

■ Mesures :

L'élargissement des gisements pour la méthanisation des boues d'épuration urbaines	<u>Conclusions :</u> <ul style="list-style-type: none">- Simplifier les mélanges entre boues d'épuration urbaines- Étendre ces mélanges aux autres déchets organiques issus de l'assainissement- Permettre le mélange des boues d'épuration urbaines avec d'autres déchets organiques non triés à la source- Conserver l'impossibilité de mélange des boues d'épuration urbaines avec les biodéchets triés à la source
La généralisation de la méthanisation des boues de grandes stations d'épuration	<u>Conclusions du GT :</u> <p>Consensus général : généralisation ≠ obligation systématique de méthaniser les boues de STEP</p> <p>Proposition : obligation de réaliser une étude d'opportunité du recours à la méthanisation pour les STEP de capacité nominale supérieure à 50 000 EH</p>
La simplification de la réglementation des ICPE	<u>Révision de la nomenclature ICPE finalisée via le décret du 6 juin 2018 :</u> <ul style="list-style-type: none">- Relèvement du seuil d'autorisation au maximum- Extension du régime d'enregistrement, plus souple à l'ensemble de l'activité de méthanisation ICPE
La simplification de la réglementation « loi sur l'eau »	<p>Il est prévu de modifier de la rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature loi sur l'eau pour que l'épandage des digestats ne relève plus que de la réglementation ICPE.</p> <p>Décret modifiant la nomenclature loi sur l'eau en cours d'instruction.</p>
La réfaction des coûts de raccordement des installations de méthanisation au réseau de transport de gaz naturel	<p>Arrêté fixant un taux de réfaction de 40% des coûts de raccordement, dans la limite de 400 000 € par installation, publié le 12 janvier 2019</p>

1. Accélérer les projets de méthanisation pour faire baisser les coûts de production et développer une filière française

■ Mesures :

La création d'un « droit à l'injection » dans les réseaux de gaz naturel dès lors que l'installation de méthanisation se situe à proximité d'un réseau existant

*Article L. 453-9 du code de l'énergie, créé par la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 :
Lorsqu'une installation de production de biogaz est située à proximité d'un réseau de gaz naturel, les gestionnaires des réseaux effectuent les renforcements nécessaires pour permettre l'injection dans le réseau du biogaz produit, dans le respect de conditions techniques et économiques définies par décret.*

Élaboration du cadre réglementaire d'application - Recherche d'un paramétrage de la mesure permettant :
*- d'accompagner l'accélération souhaitée du développement de l'injection de biométhane dans les réseaux de gaz naturel ;
- tout en assurant la maîtrise nécessaire des coûts supportés par les tarifs d'utilisation des réseaux, et in fine par les consommateurs de gaz naturel*

*Pour le droit à l'injection, les **renforcements** correspondent aux **travaux sur les réseaux existants** permettant d'**accroître la capacité disponible pour l'injection** du biométhane.*

Évaluation de la pertinence des investissements :
*- Evaluation réalisée sur une maille géographique cohérente avec le tracé des réseaux gaziers existants
- Prise en charge des coûts de renforcement des réseaux gaziers par les tarifs d'utilisation de ces réseaux jusqu'à une certaine limite, définie en proportion des capacités d'injection créées
- Conservation d'une possibilité pour un porteur de projet de demander la réalisation d'un renforcement dépassant la limite technico-économique, sous réserve du financement de la part des coûts excédant la limite.*

Publication du décret prévu pour avril 2019

2. Donner aux agriculteurs les moyens de compléter leurs revenus

■ Mesures :

La mise en place d'un complément de rémunération pour les installations de méthanisation valorisant leur biogaz en cogénération de puissance comprise entre 500 kW et 1 MW	<i>Analyses économiques et techniques achevées Lancement des concertations en janvier 2019</i>
L'utilisation du bioGNV par les engins agricoles	<i>18 juillet 2018 : publication au journal officiel de l'Union européenne des règlements délégués 2018/985 et 2018/986 intégrant dans les prescriptions techniques et administratives de la procédure de réception des véhicules agricoles et forestiers la possibilité d'utiliser le bioGNV</i>
La facilitation de l'accès au crédit pour la méthanisation agricole	<i>Une offre de prêt dédiée à la méthanisation agricole sera mise en place par BPI France, afin de faciliter la concrétisation des tours de table financiers Objectif : mise en œuvre avant la fin du 1er trimestre 2019</i>
La sortie du statut de déchet des digestats et la sécurisation de leur valorisation au sol	<i>2 nouveaux cahiers des charges pour les digestats de méthanisation agricole, intégrant des biodéchets, sont en cours d'examen par l'ANSES ; objectif de publication avant fin 2019 Digestat conforme au règlement européen (en phase d'adoption) bénéficiant d'une sortie du statut de déchet</i>

3. Professionnaliser la filière méthanisation

- **Mesures :**

La mise en place d'une offre de formation à destination du monde agricole

*Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a entrepris la création d'un certificat de spécialisation « responsable d'une unité de méthanisation agricole » (appellation provisoire).
Les premières formations pourraient être ouvertes avant fin 2019.*

Le renforcement des démarches de qualité

Mise en place d'un Label Qualimétha « Conception & construction des installations de méthanisation »

La création d'un portail national de ressources sur la méthanisation

*Qui bénéficiera de ce portail :
- En premier lieu : le grand public qui s'interroge sur les projets de méthanisation; les organismes et collectivités locales souhaitant communiquer sur des initiatives dans leurs territoires
- Et dans une moindre mesure : les porteurs de projets, dont les agriculteurs, en recherche d'informations plus techniques
Mise en œuvre : pilotage par le SER sur demande de la DGEC et en collaboration avec l'ADEME et les différentes parties prenantes*



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

4. Compléter et sécuriser les dispositifs de soutien

■ Mesures :

L'adaptation du dispositif d'obligation d'achat pour les installations de méthanisation injectant leur production après un transport par voie routière

- *Modification par décret et arrêté des dispositions réglementaires relatives au mécanisme de dégressivité des tarifs d'achat du biométhane*
- *Publication prochaine des textes réglementaires, après finalisation du traitement problématique de métrologie sur les installations de méthanisation*

La création d'un dispositif de soutien pour le biométhane non injecté

- Habilitation intégrée dans le projet de loi d'orientation des mobilités*
- Préparation d'une ordonnance qui créera un mécanisme de soutien adéquat, par exemple, un complément de rémunération attribué via des contrats de gré à gré ou des appels d'offres*

Lancement d'un appel d'offres pour les projets de méthanisation valorisant leur production par injection

- *Dispositif de soutien privilégié pour les projets ayant une capacité de production supérieure à 15 GWh/an et les projets atypiques*
- *Lancement envisagé de deux appels d'offres par an, chacun portant sur 350 GWh/an de capacité*

La sécurisation du dispositif d'obligation d'achat à un tarif réglementé du biométhane injecté

- Notification à la Commission européenne du dispositif d'obligation d'achat à un tarif réglementé sur la base du bilan technico-économique des installations existantes réalisée en 2018*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Actualités de la DREAL



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Grand Est

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Publications DREAL

■ Panorama 2018 – bilan année 2017

=> Présentation des **objectifs européens et nationaux** en termes de développement des EnR

=> **Bilan annuel de chaque filière** EnR (puissance installée, production réelle ou estimée...)

=> **répartition départementale** des différents parcs énergétiques et **situation vis-à-vis du niveau national**

=> **Comparaison avec les objectifs régionaux**

=> **Actualités** réglementaires et/ou techniques

=> **Interviews** de professionnels



Publications DREAL



Chiffres clés des énergies renouvelables en Grand Est – 2017

Réalisé par la DREAL Grand Est

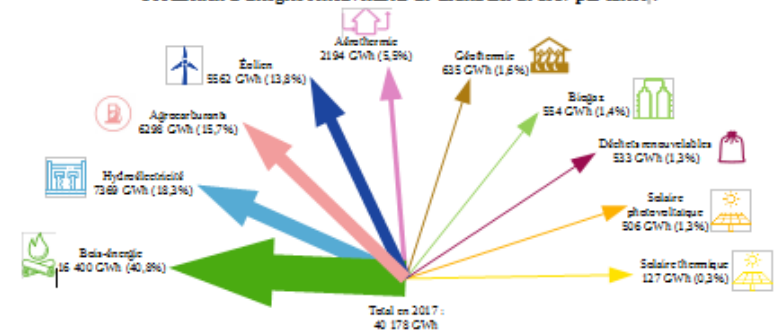
■ Chiffres clés 2018

=> Synthèse du panorama

En 2017, les énergies renouvelables ont couvert 21% de la consommation d'énergie de la région Grand Est soit environ 40 000 GWh produits au cours de l'année ce qui représente 13% de la production française.

Avec plus de 6 000 MW, la région Grand Est accueille, au 31 décembre 2017, le troisième parc d'installations de production d'électricité renouvelable le plus important de France, qui permet de couvrir 33% de la consommation électrique régionale.

Production d'énergies renouvelables en Grand Est en 2017 par filière:



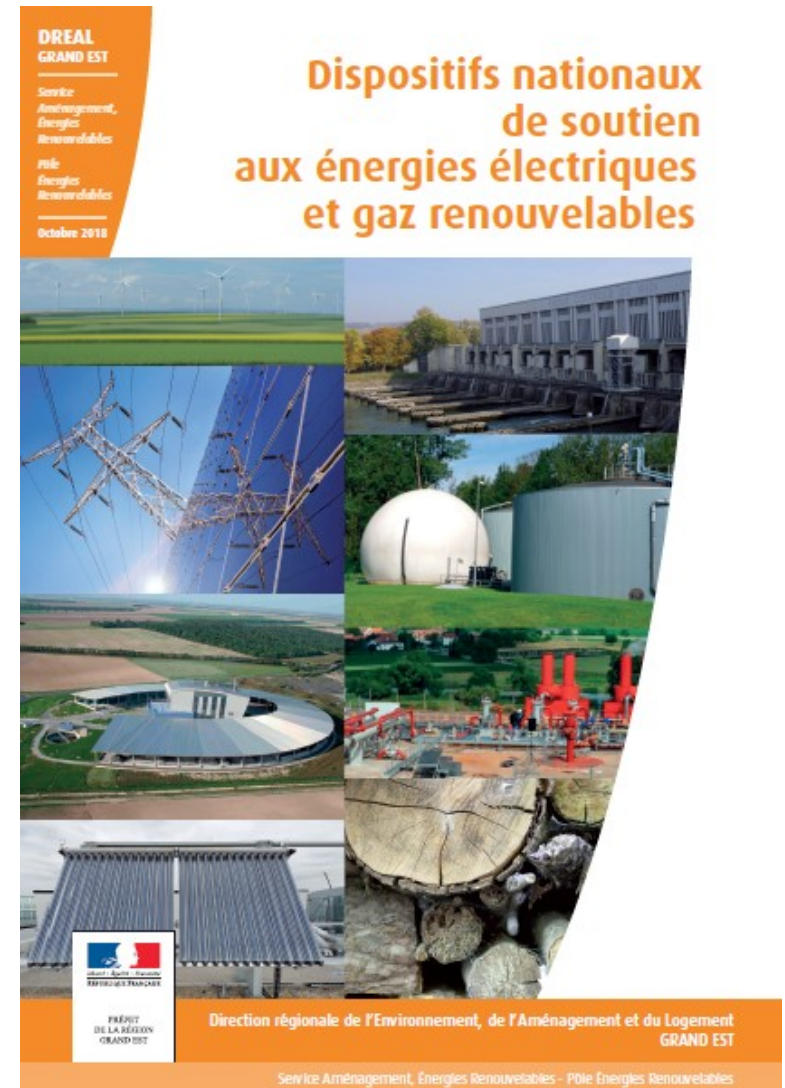
<p>Bois-énergie</p> <p>Le Bois-Energie représente la première source d'énergie renouvelable de la région</p> <p>Hydroélectricité</p> <p>1^{re} source d'électricité renouvelable Puissance installée: 1505 MW</p> <p>Agrocarburants</p> <p>5 installations ont permis la production de 700 000 tonnes d'agrocarburants</p> <p>Éolien</p> <p>2^{de} région de France en éolien, en puissance et en production en 2017 Puissance installée: 3102 MW (23% de la puissance installée en métropole) 140 participants à la conférence régionale de l'éolien en 2017</p> <p>Aérothermie</p> <p>Environ 250 000 pompes à chaleur aérothermiques individuelles installées</p>	<p>Biogaz</p> <p>1^{re} région de France en nombre d'installations de méthanisation et en puissance installée pour la méthanisation (hors STEP et ISDND) Puissance installée: 53 MW pour 95 installations 1^{re} région de France en quantité de biométhane injecté 160 participants à la conférence régionale de la méthanisation en 2018</p> <p>Géothermie</p> <p>1^{re} région de France en géothermie profonde avec 2 sites en fonctionnement</p> <p>Déchets renouvelables</p> <p>11 installations d'incinération des déchets produisent des EnR&R</p> <p>Solaire photovoltaïque</p> <p>32 550 installations photovoltaïques en service</p> <p>Solaire thermique</p> <p>La surface du parc solaire thermique est de 270 000 m²</p> <p>Réseaux de chaleur</p> <p>160 réseaux de chaleur représentant 630 km Livraison de chaleur de l'ordre de 3000 GWh en 2017 avec un taux d'EnR&R moyen de 60%</p>
---	---



Publications DREAL

- **1 plaquette soutien national aux EnR électriques et gaz renouvelable**
 - Publiée

=> présente les différents mécanismes de soutien actuellement en vigueur ainsi que leurs principales caractéristiques



Publications DREAL

- Fiches conseils pour l'implantation et l'intégration paysagère des méthaniseurs en milieu rural**
 - Réalisées par la DREAL (SEBP et SAER) avec l'appui de son paysagiste conseil
 - Mises en ligne le 3/08/2018 (site internet DREAL)

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/fiches-conseils-pour-l-implantation-et-l-a17873.html>

=> donner des conseils pratiques aux porteurs de projets et aux élus et fournir des éléments d'appréciation aux services instructeurs des permis de construire

PAYSAGE & ...
METHANISATION EN MILIEU RURAL

Afin de répondre aux enjeux environnementaux, et aux engagements de l'Etat en matière de développement des énergies renouvelables, le procédé de méthanisation fait aujourd'hui partie des réponses pertinentes et participe à la réduction des déchets.

Les enjeux de cette production nécessitent de prendre en compte son implantation dans les paysages et l'impact des installations pour en faciliter l'acceptation.

Ce guide s'intéresse à la méthanisation en milieu rural. D'autres types de méthaniseurs de plus grandes dimensions, associés à l'industrie, à des centres de recyclage de déchets ou à des usines d'épuration des eaux, posent d'autres questions vis-à-vis du paysage et ne sont pas ici abordés.

L'importance de l'implantation constitue un enjeu préliminaire et primordial que même un bon traitement d'un joint de vue paysager ne saurait compenser. Cette question constitue un préalable. Les implantations et leurs relations au paysage sont ensuite évoquées selon 4 situations couramment rencontrées.

Pour chaque situation, une problématique majeure est identifiée, concernant l'organisation des sites, le traitement esthétique des cuves ou les plantations qui peuvent accompagner l'installation. Toutefois, chacune des problématiques présentées peut être présente dans les quatre situations traitées, à des degrés plus ou moins forts. Les préconisations s'appliquent alors de la même manière.

Ces fiches proposent ainsi des points d'attention et des résolutions qui seront bien entendu à décliner au cas par cas sur le terrain.

- **IMPLANTATIONS**
 - Situations géographiques et abords
 - Les grandes lignes du paysage d'accueil
- **PRECONISATIONS**
 - Site intégré à un village / bourg
 - Compacité et organisation du site
 - Site à l'approche d'un village / bourg
 - Barrières, Matériaux & couleurs
 - Site isolé en milieu ouvert
 - Plateforme & limites
 - Site isolé en milieu bocager
 - La haie champêtre

IMPLANTATIONS

Point haut, Colline, Vallée, Plateau

A éviter, A favoriser

FAVORISER LES TERRAINS PLATS - EVITER LES PENTES ET LES POINTS HAUTS

Via à vis, Masse végétale, abriement, Village en surplomb

A éviter, A favoriser, A éviter

Site en surplomb inversé = Si face au vue d'un village situé en hauteur

EVITER LES SURPLOMBES ET LES SURPLOMBES INVERSES (sous la vue d'un village situé en hauteur)

A favoriser, A éviter, A éviter

Coteau végétalisé, Risque, Terrain ouvert, Cœur de Village, élément d'identité patrimoniale naturel ou construit

EVITER LES PREMIERS PLANS DEPUIS LES INFRASTRUCTURES - TIRER PARTI DES MASQUES

LES LIGNES DE FORCE D'UN PAYSAGE DE BOCAGE

PAYSAGE & METHANISATION EN MILIEU RURAL - DREAL GRAND EST - 2018

Évènements DREAL

■ Biogaz :

■ Conférence régionale technique méthanisation

- 02/07/18 à Metz
- 160 participants
- Organisée par la DREAL

- Public : méthaniseurs en service et porteurs de projets, services de l'État, chambres d'agriculture, représentants du monde agricole, organismes professionnels, développeurs, Bureaux d'études, gestionnaires de réseaux...

- Programme : Bilan de la filière, REX technique et financier, actualités réglementaires, acceptabilité / appropriation, Biométhane et bioGNV



PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA MÉTHANISATION

Lundi 2 juillet 2018 de 9h30 à 16h30

à l'Institut régional d'administration de Metz

9h30	Accueil petit déjeuner
10h00	Introduction par Renaud LAHEURTE, Directeur adjoint de la DREAL Grand Est
10h15	Panorama du biogaz en région Grand Est : <ul style="list-style-type: none">• La méthanisation agricole<ul style="list-style-type: none">* par Aurélie BARTEAU, Adjointe au chef du service régional d'économie agricole et de l'agroalimentaire de la DRAAF-Grand Est• Bilan de la filière et données régionales<ul style="list-style-type: none">* par Maël BERGER, service aménagement énergies renouvelables de la DREAL Grand Est• Retour d'expérience technique et financier : résultat du suivi d'installations en fonctionnement<ul style="list-style-type: none">* par Alain BADOZ, Chambre d'agriculture de la Moselle
11h00	Acceptabilité - Appropriation : <ul style="list-style-type: none">• Pourquoi dialoguer autour d'un projet de méthanisation ?<ul style="list-style-type: none">* par Christiane LANCELLOT, Ingénieure Méthanisation, Agriculture, Recherche et Innovation à l'ADEME Grand Est• Mise en place du dialogue territorial – retour d'expérience d'accompagnements de projet – stratégie régionale Hauts-de-France<ul style="list-style-type: none">* par Emmanuelle LATOUCHE, Directrice adjointe en charge du Pôle Climat au Centre Ressources du Développement Durable (CERDD)• Retour d'expérience sur l'appropriation locale des sites en injection<ul style="list-style-type: none">* par Anne LAFFERRIERE, Chargée de développement Projet Biométhane, GRDF• Conseils d'intégration paysagère pour les installations de méthanisation<ul style="list-style-type: none">* par Anne-Sylvie BRUÉL, paysagiste conseil de la DREAL

12h10	Le biométhane – le bioGNV : <ul style="list-style-type: none">• Injection du biométhane<ul style="list-style-type: none">* par Thierry DANIEL, Délégué Territorial Nord Est, GRDF* par Denis MCCRIN, Chef de projet Biométhane EST, GRDF• Projet de mobilité bioGNV<ul style="list-style-type: none">* par Philippe COLLIN, agriculteur méthaniseur
13h00	Cocktail déjeunatoire
14h45	Actualités réglementaires : <ul style="list-style-type: none">• Bilan du groupe de travail national - 15 mesures pour développer la filière Dispositifs de soutien nationaux à la méthanisation et actualités réglementaires<ul style="list-style-type: none">* par Anne-Florie CORON, sous-directrice de la sécurité d'approvisionnement et des nouveaux produits énergétiques de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEIC)* par Arline DESBUREAUX, cheffe du bureau par interim au sein de la sous direction de l'économie circulaire de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPFR)• Point sur l'autorisation environnementale - Présentation des recommandations Grand Est pour développer un projet méthanisation<ul style="list-style-type: none">* par Sandrine ROBIN, service prévention des risques anthropiques de la DREAL Grand Est
16h00	Certiméth®, le nouveau centre d'innovation et de performance de la filière biogaz, reconnu Projet Industriel d'AVenir : <ul style="list-style-type: none">* par Grégory LANNOU, Directeur de Biogaz Vallée®
16h15	Conclusion par Jean-Marc PICARD, Directeur adjoint de la DREAL Grand Est



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Évènements DREAL

■ Assises des EnR :

- Objectif : réunir les **élus régionaux** afin de les encourager à développer les EnR sur leur territoire, les aider à favoriser l'acceptabilité locale des projets et leur permettre de rencontrer les organismes professionnels
- Programme :
 - 9h30 : accueil café
 - 10h00 : introduction
 - 10h15 : Panorama des EnR en Grand Est
 - 10h25 : Politique des EnR : PPE, SRADDET, déclinaison territoriale, zoom sur le diagnostic EnR
 - 11h40 : témoignages d'élus (**17 témoins dont un thème « collectivité et méthanisation » et un thème « méthanisation et déchet »**) / échanges sur stands
 - 12h30 : Cocktail déjeunatoire
 - 14h00 : témoignages d'élus / échanges sur stands
 - 15h15 : Construire un projet citoyen d'EnR
 - 16h00 : Conclusion
- Co-organisation DREAL/REGION
- **11 décembre 2018** à Nancy (Tomblaine)



FIN



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Grand Est

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Soutien à la méthanisation agricole (GPI)

Le Grand Plan d'Investissement

Le Grand Plan d'Investissement (GPI) est organisé autour de 9 actions s'articulant autour de 3 axes :

- Axe 1 : Transformation de l'amont agricole et forestier
→ **Action 1.3 : soutien à la méthanisation agricole**
- Axe 2 : Amélioration de la compétitivité de l'aval agricole et forestier
- Axe 3 : Innovation et structuration des filières



Action 1.3 du GPI :

Soutien à la méthanisation agricole

- **Objectifs :**

- Accélérer le rythme de développement des installations de méthanisation agricole pour atteindre l'objectif de 1 000 méthaniseurs agricoles à horizon 2020 fixé par le Plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote ;
- Faire émerger 400 projets de méthanisation agricole supplémentaires dans les 5 prochaines années.

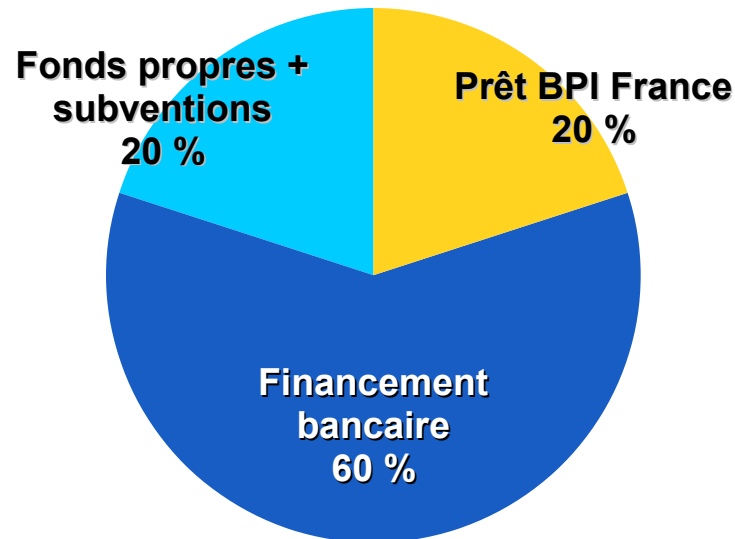
- **Forme :**

Création d'un fonds de garantie par le MAA, permettant la mise en place d'une **offre de prêts sans garantie** par BPI France, afin de faciliter la concrétisation des tours de table financiers.

L'offre de prêt à la méthanisation agricole

Prêt sans garantie sur les actifs de l'entreprise et sans caution personnelle, destiné à faciliter le bouclage des tours de table financiers.

→ **Le risque est couvert partiellement par un fonds de garantie abondé par le MAA, à hauteur de 25 millions € permettant d'accorder 100 millions € de prêts.**



Modalités de mise en œuvre

- En cours de finition
- Plus d'informations à venir sur le dispositif sur le site internet de la DRAAF Grand Est :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Le-Grand-Plan-d-Investissement>





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Les Trophées de la bioéconomie 2018 - 2019

1ère édition

LES TROPHÉES DE
LA BIOÉCONOMIE



La bioéconomie, c'est quoi ?

Une économie du vivant, **basée sur des bioressources** et non des ressources fossiles, sur les territoires



Le champ de la bioéconomie : la production, la mobilisation et l'utilisation des bioressources.

Production agricole, forestière et aquacole

Transformation en produits biosourcés
Mobilisation de la biomasse (dont biodéchets)



Une stratégie bioéconomie pour la France



Janvier 2017 : Stratégie Nationale de la Bioéconomie pour la France

Février 2018 : Plan d'action 2018 – 2020 dans lequel s'inscrivent les « Trophées de la bioéconomie »



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est

LES TROPHÉES DE
LA BIOÉCONOMIE



Les Trophées de la bioéconomie

- Organisés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (du 17/09/2018 au 03/03/2019)
- Récompensent les projets qui valorisent le carbone renouvelable en le substituant au carbone fossile afin de créer de la valeur ajoutée sur tous les maillons de la filière
- Une phase régionale → désignation d'un lauréat régional
- Une phase nationale → désignation d'un lauréat national à partir des lauréats régionaux

Remise du prix national au Salon de l'Agriculture 2019



Attendus des projets

- mettre en valeur les démarches qui permettent de transformer le carbone renouvelable et de le valoriser via différents usages
- favoriser la structuration de filières de l'amont à l'aval en créant de nouveaux débouchés et de la valeur ajoutée
- prendre en compte l'ensemble de la chaîne de valeur, en intégrant l'aspect circulaire
- être aboutis, se substituer au fossile et/ou proposer de nouvelles fonctionnalités techniques.



Les dossiers reçus et la composition du jury

- 10 dossiers éligibles, pour 12 déposés en Grand Est
(55 dossiers déposés au niveau national dont 48 éligibles)
→ Grand Est = 1ère région de France (en nombre de dossiers)
- Composition du jury régional (réuni le 06/12/2018) :
 - Pôle IAR, CRAGE, filière bois, filière agroalimentaire, Crédit Agricole
 - Conseil régional, DREAL, DIRECCTE, DRAAF



Une grande diversité de projets

MALTEUROP

Européenne de Biomasse

BASF

METABOLIC EXPLORER

BIOLIE

AGROMI

EGGER

SARL Eurek'Alias

SARL H-ENERGIE

Biochimie

bioénergie

biomatériaux

Le TOIT VOSGIEN



Le lauréat régional : la SARL EUREK'ALIAS

(52 -Colombey-les-Choiseul)

- **Projet** : production de bio-GNV sur un territoire rural isolé
- **Action** : mise en place d'une micro-station d'épuration de biogaz à partir de l'unité de méthanisation du GAEC des Grivées
- **Caractéristiques / atouts du projet** :
 - reproductible sur différents territoires et sur différentes typologies d'installation de méthanisation ;
 - Conforte l'exploitation sur les plans économique, environnemental, et social ;
 - Répond en partie à la problématique de la mobilité dans les territoires ruraux
 - Atout sérieux pour la transition écologique et le maintien du tissu rural



Qui sera le gagnant au niveau national ?

- Jury national se réunit le 25 janvier 2019
- Au SIA 2019 :
 - Remise du trophée par le ministre de l'agriculture, en présence des candidats régionaux
 - Un chèque de 20 000 € (du crédit agricole) pour le lauréat national



Pour plus d'informations,

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Les-trophees-de-la-bioeconomie,1577>

Vous pourrez retrouver prochainement sur le site internet de la DRAAF un article dédié aux trophées de la bioéconomie.



Point sur l'élaboration du

Schéma Régional Biomasse

du Grand Est

Comité régional méthanisation
18 janvier 2019
Hôtel de Région - Châlons

Sommaire

1. Contexte réglementaire et objet
2. Contenu
3. Articulation avec les autres schémas
4. Elaboration du SRB : organisation et calendrier

1. Contexte réglementaire et objet

- Elaboration du SRB prévue par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Compétence partagée de l'État et du Conseil régional : élaboration conjointe par le Préfet et le Président du Conseil Régional
- Déclinaison régionale de la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse (SNMB)

1. Contexte réglementaire et objet

- Objectif : Satisfaire les besoins en bio-énergie, sans nuire aux autres usages et dans de bonnes conditions environnementales
- Définition des actions qui mobiliseront pour des besoins énergétiques, une biomasse disponible mais inutilisée

1. Contexte réglementaire et objet

- Prise en compte de la bonne articulation des différents usages de la biomasse :
 - ✓ **biomasse forêt-bois** : bois forestier, bois hors forêt, coproduits et sous-produits résultant de l'exploitation et de la transformation du bois
 - ✓ **biomasse agricole** : résidus de cultures annuelles et pérennes, cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), effluents d'élevages
 - ✓ **la biomasse issue de coproduits ou sous-produits de l'industrie agroalimentaire**
 - ✓ **les déchets** : bio-déchets des ménages, de la restauration, des grandes et moyennes surfaces, déchets verts, bois en fin de vie, boues de stations d'épuration (STEP)

1. Contexte réglementaire et objet

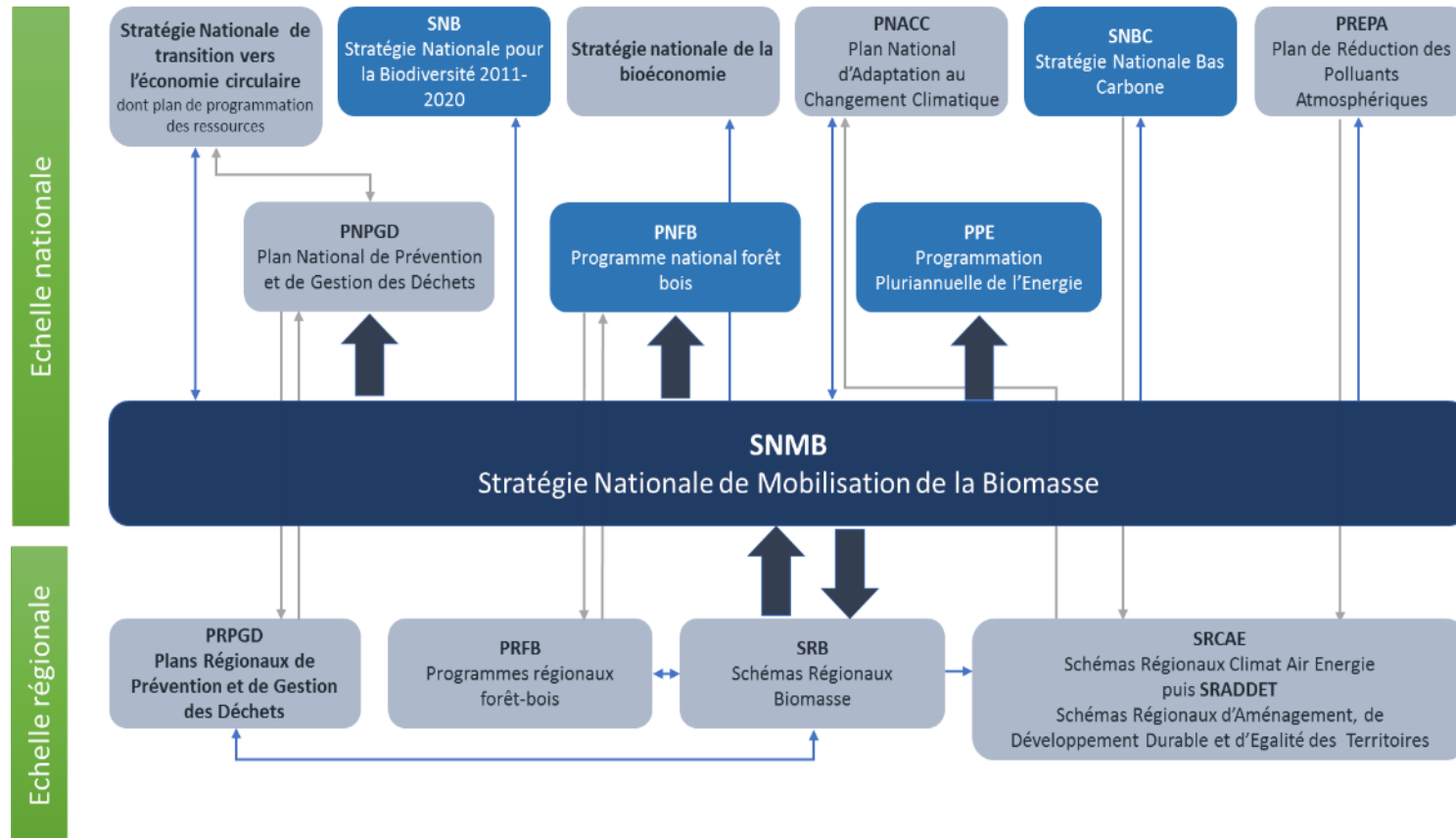
- Définition des **objectifs de développement de l'énergie biomasse**
- Evaluation des **volumes de biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique mobilisables** aux échéances prévues par la programmation pluriannuelle de l'énergie (2023,2030,2050).
- Détermination des **orientations et actions à mettre en œuvre** à l'échelle régionale ou infra-régionale **pour favoriser le développement des filières de production et de valorisation de la biomasse** susceptible d'avoir un usage énergétique
- Détermination des modalités **d'évaluation et de suivi de sa mise en œuvre**, comprenant la mise en place d'indicateurs

2. Contenu

- **rapport analysant la situation de la production**, de la mobilisation et de la consommation de biomasse, les politiques publiques ayant un impact sur cette situation, et leurs perspectives d'évolution
- **document d'orientation** :
 - objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation des ressources de biomasse,
 - mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs
 - modalités d'évaluation et de suivi de sa mise en œuvre
- **rapport d'évaluation environnementale stratégique** (application du II de l'article L.122-4 du code de l'environnement)

3. Articulation avec les autres schémas

- Le SRB devra prendre en compte les objectifs, les unités de quantification de la biomasse ainsi que les indicateurs fixés par la SNMB.



3. Articulation avec les autres schémas

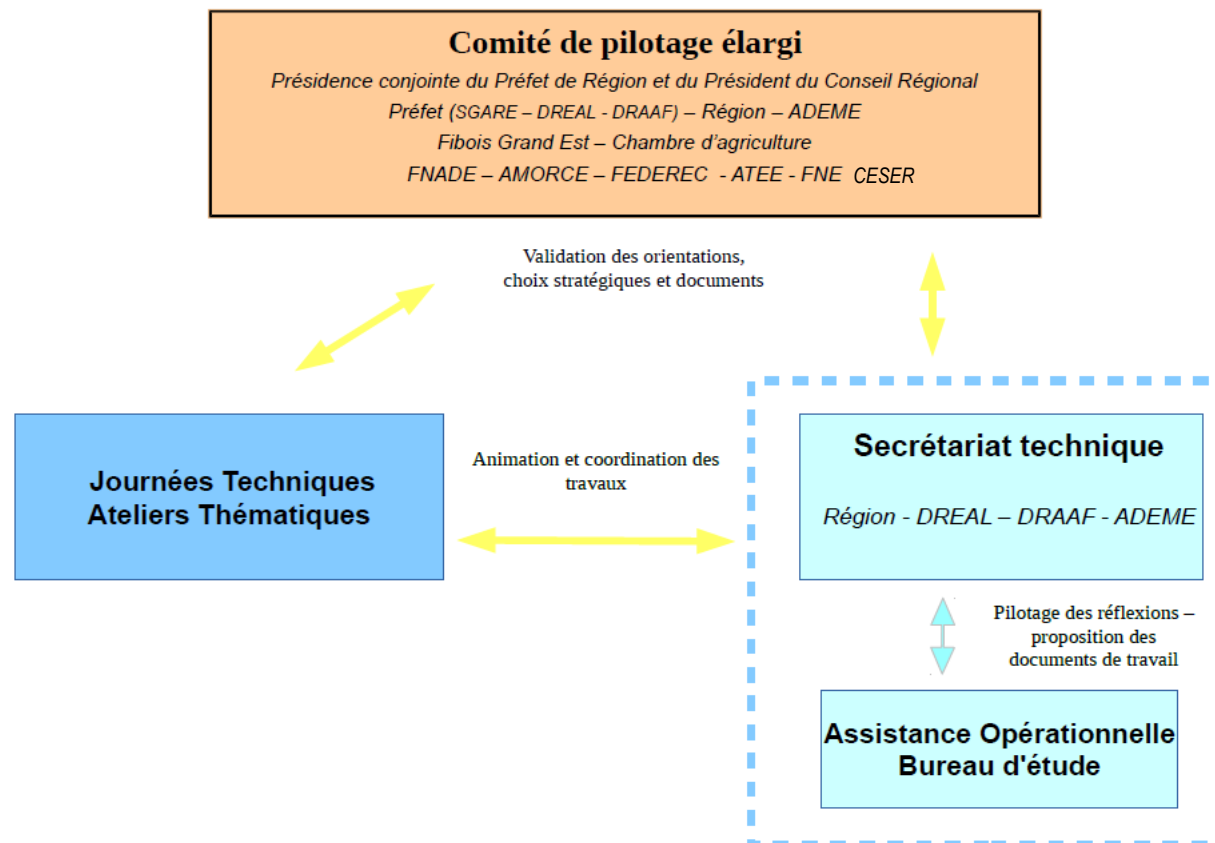
Au niveau régional, le SRB doit s'articuler avec :

- l'évaluation des Schémas Régionaux Climat Air Énergie (**SRCAE**) des anciennes régions (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine)
- le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets en faveur d'une économie circulaire (**PRPGD**)
- le Programme Régional de la Forêt et du Bois (**PRFB**)
- l'élaboration du **SRADEET** (Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Le SRB peut également s'appuyer sur les résultats de l'étude pour une stratégie climat, air, énergie des secteurs agricole, viticole et forestier selon la méthode **ClimAgri**®

4 . Elaboration du SRB : organisation et calendrier

- Organisation de la gouvernance :



4 . Elaboration du SRB : organisation et calendrier

- AMO pour l'élaboration du SRB confiée au groupement INDDIGO, SOLAGRO et BIOMASSE CONSEIL
- Calendrier sommaire :

Calendrier	Etapes
Novembre 2018	Réunion de cadrage AMO
Février 2019	Réunion de lancement
Novembre 2018 – février 2019	Phase de diagnostic
Mars 2019 – juillet 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des objectifs et élaboration du plan d'actions • Evaluation environnementale
Août 2019 – février 2020	Phase de consultation publique et d'approbations

Région **Grand Est**

Siège de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • F 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67 • Fax 03 88 15 68 15

Hôtel de Région • 5 rue de Jéricho
CS 70441 • F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31 • Fax 03 26 70 31 61

Hôtel de Région • Place Gabriel Hocquard
CS 81004 • F 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33

www.grandest.fr

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Comité régional méthanisation - 18 janvier 2019



Loi NOTRe 7 août 2015 : Les Régions deviennent compétentes pour l'élaboration et le suivi d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

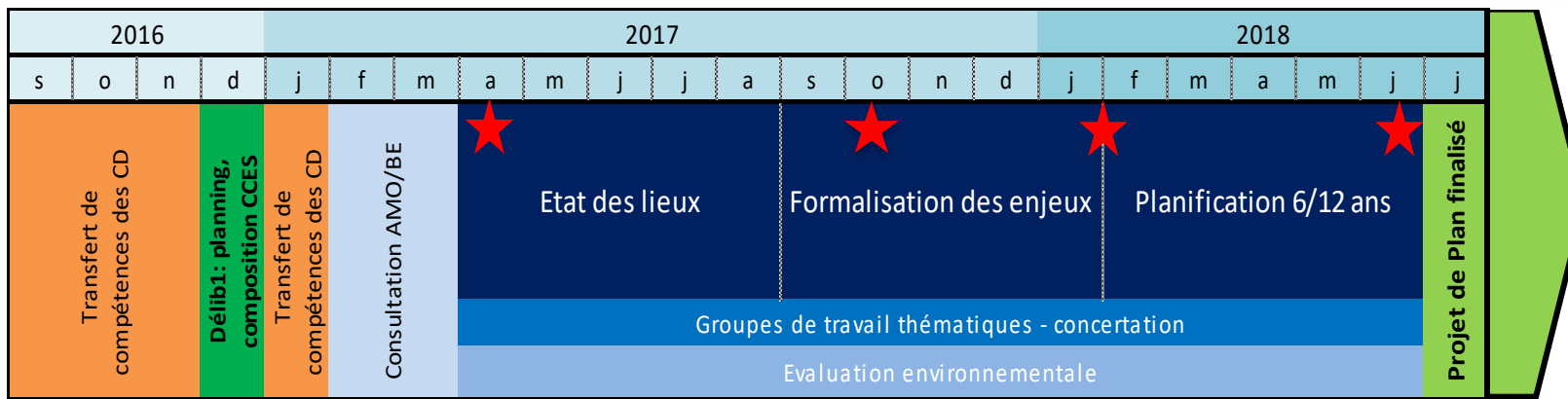
Le Plan

- concerne l'ensemble des déchets (sauf nucléaires)
- dresse un état des lieux
- établit une prospective et planifie la gestion des déchets à termes de 6 et 12 ans
- fixe des objectifs de prévention, recyclage ou de valorisation
- intègre un Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire

=>

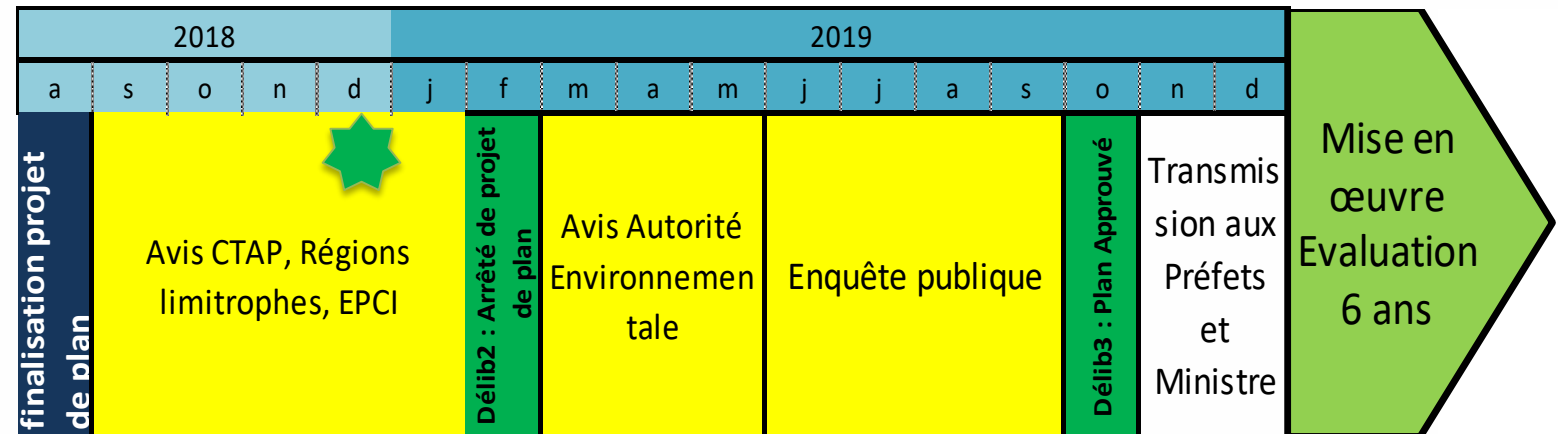
- Il est établi de façon **concertée** par les acteurs des déchets du territoire,
- Les décisions prises par les personnes de droit public et leurs concessionnaires devront **être compatibles avec le Plan**

Le calendrier prévisionnel



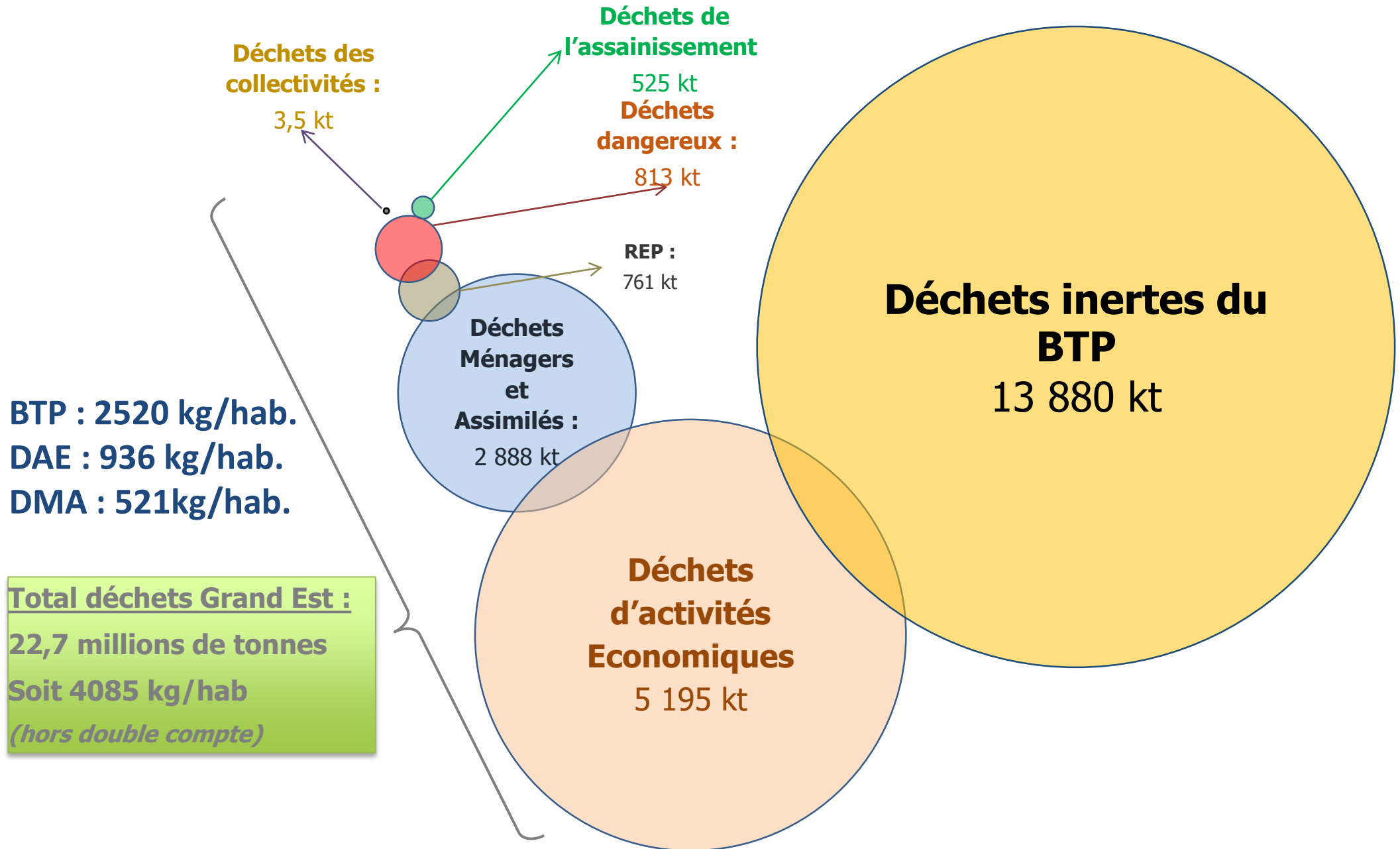
Prise de compétence par la Région Grand Est

Phase d'élaboration, en concertation avec les acteurs du territoire



Phase de validation administrative

Déchets concernés et enjeux



Hiérarchie des modes de traitement

Prévenir et réduire

Préparation en vue de la réutilisation

Recyclage (matière et organique)

Toute valorisation yc énergétique

Élimination

Élimination : stockage ou incinération sans valorisation énergétique

Objectifs de la LTECV 17/08/15 qui encadrent la prospective du Plan à horizon 6 ans (2025) et 12 ans (2031) :

- **Réduction** de 10 % des déchets ménagers et assimilés (**DMA**) entre 2010 et 2020
- **Réduction** des quantités de déchets d'activités économiques (**DAE**) par unité de valeur produite
- **Recyclage** de 55 % des déchets non dangereux non inertes (DNDNI) en 2020 (65 % en 2025)
- **Valorisation** sous forme **matière** de 70% des déchets du BTP à horizon 2020
- **Réduction** de 30 % les quantités de **déchets enfouis** en 2020 (50 % en 2025)
- Obligation de **tri à la source des biodéchets** à 2025
- **Extension des consignes de tri** à l'ensemble des emballages plastiques en 2022

Objectifs stratégiques

Objectif 1

Prévenir la production de déchets et augmenter la valorisation (matière et organique) des déchets

Objectif 2

Traiter les déchets résiduels produits au regard des capacités des installations du Grand Est (valorisation énergétique, incinération et stockage)

Objectif 3

Promouvoir l'économie circulaire pour limiter le gaspillage des ressources, des matières premières et des énergies

Principes

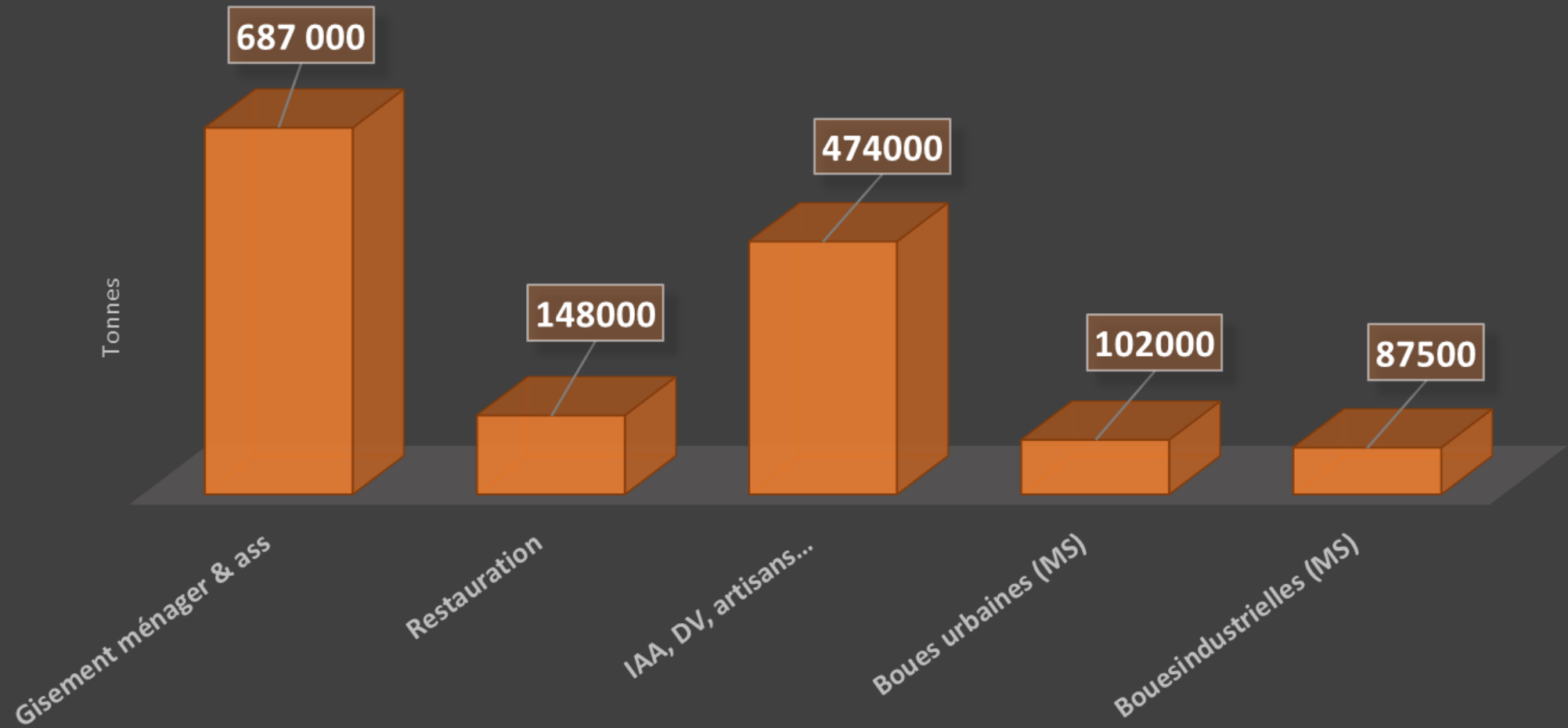
- ✓ Proximité
- ✓ Autosuffisance
- ✓ Echanges équilibrés



ZOOM SUR LES DECHETS ORGANIQUES

Estimation Gisement mobilisable 2015

DÉCHETS ORGANIQUES 2015

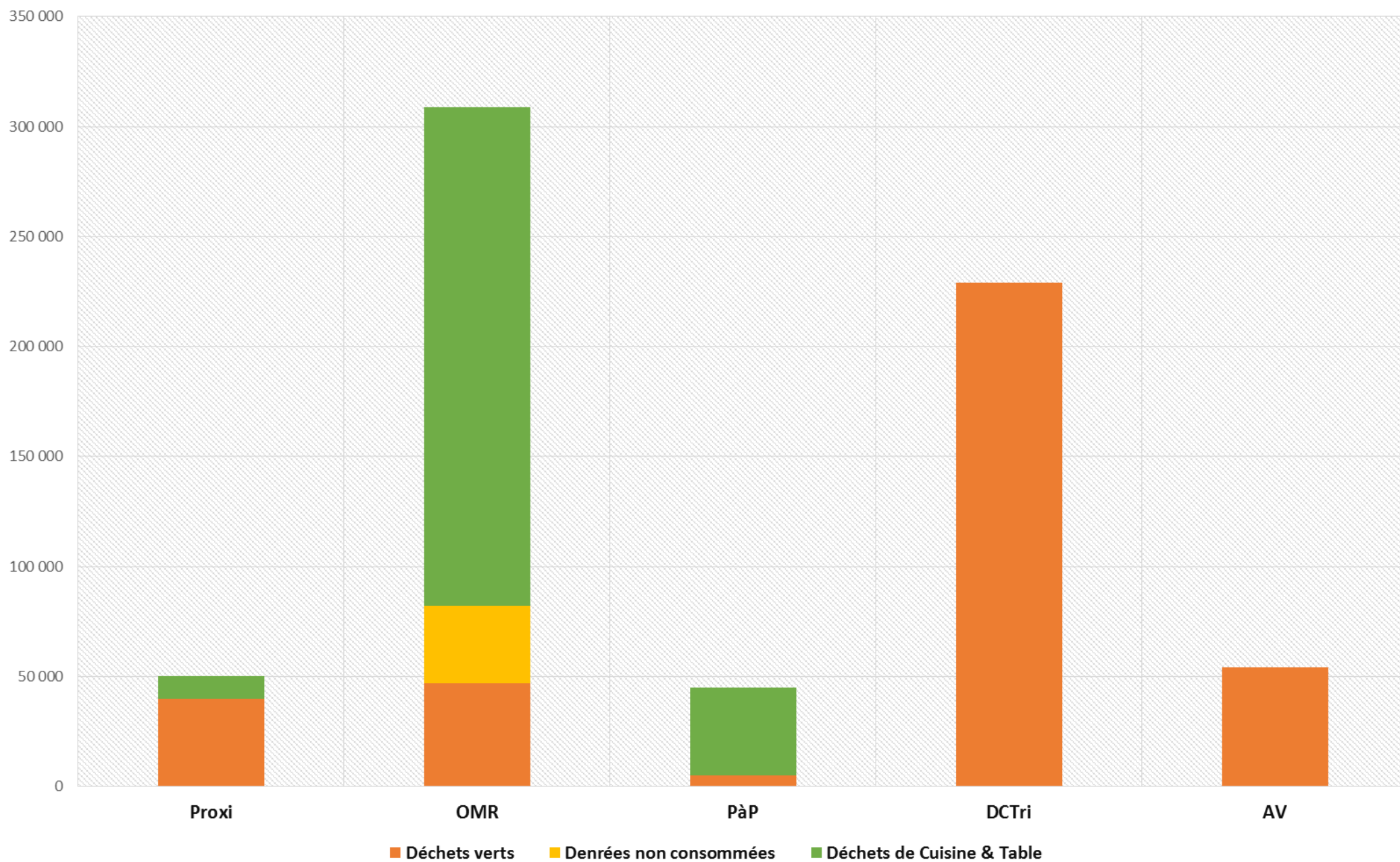




LES BIODECHETS MENAGERS

Biodéchets ménagers 2015

Biodéchets ménagers & assimilés (687 000 tonnes 2015)



Objectifs concernant les biodéchets

- **Réduire la production des biodéchets :**
 - Biodéchets alimentaires : lutter contre le gaspillage
 - Biodéchets verts : jardiner au naturel
- **Gestion de proximité des déchets verts ou apport en déchèterie.**
- **Proposer une solution adaptée à chaque usager et territoire**
- **Expérimenter dans les restaurants et cantines avant la collecte des ménages (FREC)**
- **Mobiliser et valoriser les biodéchets des Ordures Ménagères résiduelles.**
- **Rationaliser la collecte des OMR pour éviter les surcoûts.**



Flux mobilisés

Objectifs du PRPGD (base 2015)	2015	2025	Tonnage	Traitement centralisé	Capacités nouvelles
Objectif de séparation et détournement des biodéchets des OMr		-15 %	-185 000 t		
Lutte contre le gaspillage alimentaire	29 kg/hab	- 50 %	- 81 000 t		
Gestion des déchets verts	51 kg/hab	stabilité	282 845 t	282 845 t	0
Objectif de couverture de la population par une solution de tri/collecte ou gestion de proximité		100 %			
Collecte en habitat dense ou intermédiaire	8.1 kg/hab	13.3 kg/hab	74 000 t	74 000 t	27 500 t
Gestion de proximité en habitat dispersé ou pavillonnaire		13 kg/hab	72 000 t		

- ❑ Réaliser des diagnostics territoriaux
- ❑ Mener les réflexions dans le cadre d'une rationalisation du service de collecte.
- ❑ Etudes de faisabilité des collectes

- 🌐 Utiliser de préférence les installations de valorisation organique existantes :
 - ➔ PF de compostage : 94 (15)
 - ➔ Méthaniseurs : 84 (30)
- 🌐 Développer un maillage d'installations avec agrément sanitaire
- 🌐 Massifier



LES DECHETS ORGANIQUES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Bois

- Etude 2015 : 555 000 t de bois /an
 - 237 000 t DAE industriels
 - 299 000 t du BTP

Boues

- Boues industrielles : 875 500 t MB/an

Biodéchets

- Restauration : 147 700 t/an
- Déchets organiques : 473 700 t/an

Merci de votre attention



GT acceptabilité

**Comité technique
méthanisation Grand Est**

18 janvier 2019



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Grand Est

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

GT acceptabilité

- **Mise en place d'un GT acceptabilité suite au comité technique méthanisation de novembre 2018**
- **Pilotage DREAL**
- **Premières réunions en avril et en juin 2018**
- **Objectif : avoir une feuille de route d'actions**



Recensement d'actions mises en place (non exhaustif)

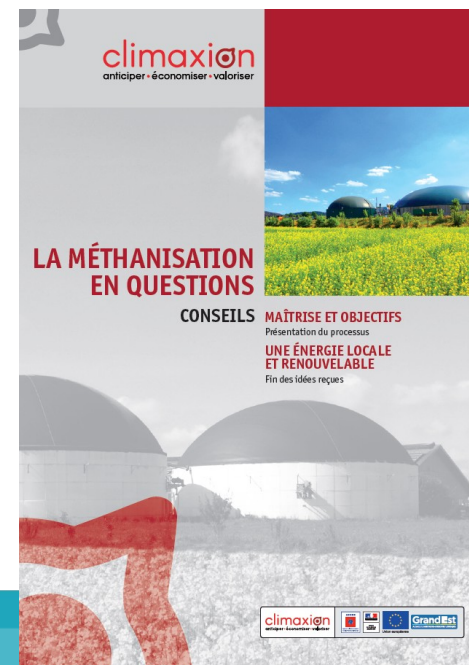
■ A destination des porteurs de projet

- Guide des bonnes pratiques « informer et dialoguer autour d'un projet de méthanisation » - ADEME – parution mars 2018
- Etude sur les perceptions des parties prenantes sur des unités de méthanisation mises en service – GRDF
- Charte qualité AAMF
- Conférence technique – DREAL – juin 2018
- Fiches d'intégration paysagère – DREAL – août 2018
- Soutien aux démarches de concertation favorisant l'acceptabilité de projets énergies renouvelables – Région Grand Est
- Mission d'accompagnement au montage de projets EnR participatifs et citoyens - Région Grand Est
- Projet de labellisation des bureaux d'études – club biogaz
- ...



Recensement d'actions mises en place (non exhaustif)

- **A destination des associations et du grand public**
 - « La méthanisation en 10 questions » - ADEME
 - Fiche « fin des idées reçues » - Climaxion
 - Livret « Méthascope » : outil d'aide au positionnement sur un projet de méthanisation - FNE
 - ...



MÉTHASCOPE
OUTIL D'AIDE
AU POSITIONNEMENT
SUR UN PROJET
DE MÉTHANISEUR

LE LIVRET

AGISSEZ AVEC NOUS. REJOIGNEZ-NOUS SUR FNE.ASSO.FR



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Pistes d'actions Grand Est

Actions	Commentaires	Pilote
Organiser la semaine de la méthanisation	<ul style="list-style-type: none"> - Cible : grand public, élus - Viser une répartition sur l'ensemble de la région et un panel des types existants - Mail à envoyer aux exploitants pour demander qui serait intéressé - Voir avec les écoles 	
Portail pédagogique / « Carte » open data gaz et électricité qui permettrait de visualiser la production d'EnR locale	<ul style="list-style-type: none"> - site open data de GRTgaz : cartographie des sites en injection – adaptation à voir pour “visualiser” la zone couverte par la production d'EnR - Voir avec RTE pour faire une cartographie 	GRTgaz
Installer des panneaux « pédagogiques » sur les sites de méthanisation permettant d'indiquer la production et le nombre de foyers alimentés ou autres indicateurs parlants	<ul style="list-style-type: none"> - tous les méthaniseurs subventionnés par l'ADEME peuvent afficher un panneau Climaxion assez simple et pas personnalisé - GRDF finance des parcours pédagogiques dès qu'il y a une porte ouverte - A voir : test sur les fermes qui ouvriraient lors de la semaine de la méthanisation avec de nouveaux panneaux (peut-être dans le cadre de Climaxion) 	
<p>Site internet / plateforme où trouver toutes les informations</p> <p>Site internet qui s'adresse au citoyen, « la métha pour les nuls », proposer des informations fiables,</p>	En attente de précision sur la mesure du national “La création d'un portail national de ressources sur la méthanisation”	-

Pistes d'actions Grand Est

Actions	Commentaires	Pilote
Faire un « qui fait quoi » en méthanisation en Grand Est	La DREAL doit travailler sur une « plaquette » concernant ce point en 2019.	DREAL-DRAAF
<p>Actions proactives auprès des médias :</p> <ul style="list-style-type: none"> - petit déjeuner presse à l'occasion d'une mise en service, de lancement de nouveaux dispositifs - article positif sur la métha dans les journaux (par exemple, tous les mois, il y a 1 à 2 pages sur l'agriculture dans la Marne, il devrait y avoir de la place pour la métha) 	Communiquer sur l'ensemble de nos actions	Tous les membres du GT
Agenda régional des manifestations	Test de l'outil google agenda + relais collectif de l'information sur nos différents sites	BIOGAZ VALLEE (TEST)
Accompagner les porteurs de projets dans leur démarche notamment pour se donner une stratégie de dialogue territorial	<ul style="list-style-type: none"> - Aide actuelle de la Région uniquement destinée à une collectivité ou une association - La région travaille sur une liste de prestataire 	REGION

Pistes d'actions Grand Est

Actions	Commentaires	Pilote
Sensibiliser les élus	La DREAL et la REGION organise une manifestation à destination des élus pour les sensibiliser aux énergies renouvelables – les Assises des EnR – le 11 décembre 2018	DREAL- REGION
Former les élus		BIOGAZ VALLEE
Porteurs de projet à suivre / aider	Identifier les sites où des problématiques se révèlent	Tous les membres du GT



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

FIN



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Grand Est

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr